

Québec, le 28 mai 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-13

Maître,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir toute entente ou protocole d'aide financière accordée par le ministère de l'Éducation de l'Enseignement supérieur, ou tout autre document relatif au projet commun mis en place sur le territoire des Commissions scolaires De La Jonquière, des Rives-du-Saguenay et Central Québec, dont les partenaires sont la MRC du Fjord-du-Saguenay, le Séminaire de Chicoutimi et Bell Canada, dans le cadre du programme Villages branchés.

Vous trouverez en annexe des documents répondant partiellement à votre demande.

Il est à noter que certains renseignements ont été caviardés, étant susceptibles de révéler des informations personnelles confidentielles, en application des articles 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »).

Par ailleurs, certains documents détenus par le Ministère ne peuvent vous être acheminés, en vertu de l'article 34 de la Loi, car il s'agit de « documents du cabinet du ministre » ou ont été produits pour son compte.

En ce qui a trait à plusieurs autres documents, ils relèvent davantage de la compétence d'autres organismes publics.

... 2

En vertu de l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès des responsables de l'accès aux documents de ces organismes, dont les coordonnées sont les suivantes :

COMMISSION SCOLAIRE CENTRAL QUÉBEC

Madame Sandra Wright Griffin
Secrétaire générale
2046, chemin Saint-Louis
Québec (Québec) G1T 1P4
Tél. : 418 688-8730, poste 3021
Télé. : 418 682-5891
sandra.griffin@cqsbc.qc.ca

COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

Madame Sarah Tremblay
Secrétaire générale
36, rue Jacques-Cartier Est
Saguenay (Québec) G7H 1W2
Tél. : 418 698-5000
Télé. : 418 698-5262
secretariat.general@csrsaguenay.qc.ca

SÉMINAIRE DE CHICOUTIMI

Monsieur Marcel Bergeron
Directeur général
679, rue Chabanel
Saguenay (Québec) G7H 1Z7
Tél. : 418 774-3709
Télé. : 418 774-5749
mbergeron@sdec.qc.ca

Vous trouverez en annexe une reproduction des articles de la Loi mentionnés précédemment.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 18

Monsieur J. Edward Murphy
Président
Commission scolaire Central Québec
2046, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec) G1T 1P4

Monsieur le Président,

Dans le cadre du programme Villages branchés du Québec, j'ai le plaisir de vous informer que j'autorise la Commission scolaire Central Québec à réaliser, à titre de partenaire du projet de la Commission scolaire de L'Amiante, le déploiement d'un lien de télécommunication par fibres optiques pour assurer l'interconnexion de votre école située sur ce territoire au Réseau d'informations scientifiques du Québec.

Un montant de 36 900 \$ est réservé pour ce projet. Le coût estimé étant de 55 400 \$, l'écart sera financé par la contribution de la Commission scolaire pour un montant de 18 500 \$.

La réalisation de ce projet fera régulièrement l'objet des vérifications d'usage par le ministère de l'Éducation. Notamment, selon les normes du programme Villages branchés du Québec, votre commission scolaire devra produire, dans un délai maximum de six mois, un rapport d'étape incluant tous les renseignements pertinents concernant l'avancement de ce projet.

Je suis assuré que la réalisation de ce réseau de télécommunication, en donnant accès à une plus grande diversité de ressources, de produits et de services, permettra aux élèves de développer leurs compétences et favorisera leur réussite éducative. Je vous souhaite bonne chance dans la poursuite de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE REID

Monsieur J. Edward Murphy
Président
Commission scolaire Central Québec
2046, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec) G1T 1P4

Monsieur le Président,

Dans le cadre du programme Villages branchés du Québec, j'ai le plaisir de vous informer que j'autorise la Commission scolaire Central Québec à réaliser, à titre de partenaire du projet de la Commission scolaire de l'Énergie, le déploiement d'un réseau de télécommunication par fibres optiques pour relier entre elles ses bâtisses situées sur ce territoire.

Un montant de 134 766 \$ est réservé pour ce projet. Le coût estimé étant de 202 149 \$, l'écart sera financé par la contribution de la Commission scolaire pour un montant de 67 383 \$.

La réalisation de ce projet fera régulièrement l'objet des vérifications d'usage par le ministère de l'Éducation. Notamment, selon les normes du programme Villages branchés du Québec, votre commission scolaire devra produire, dans un délai maximum de six mois, un rapport d'étape incluant tous les renseignements pertinents concernant l'avancement de ce projet.

Je suis assuré que la réalisation de ce réseau de télécommunication, en donnant accès à une plus grande diversité de ressources, de produits et de services, permettra aux élèves de développer leurs compétences et favorisera leur réussite éducative. Je vous souhaite bonne chance dans la poursuite de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE REID

Monsieur Martin Hicks
Président
Commission scolaire Central Québec
2046 Chemin Saint-Louis
Syllery (Québec) G1T 1P4

Monsieur le Président,

Dans le cadre du programme Villages branchés du Québec, j'ai le plaisir de vous informer que j'autorise la Commission scolaire Central Québec à réaliser, à titre de partenaire du projet de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le déploiement d'un réseau de télécommunication par fibres optiques pour relier entre elles ses bâtisses situées dans la région du Saguenay.

Un montant de 31 252 \$ est réservé pour ce projet. Le coût estimé étant de 46 877 \$, l'écart sera financé par la contribution de la Commission scolaire pour un montant de 15 626 \$.

La réalisation de ce projet fera régulièrement l'objet des vérifications d'usage par le ministère de l'Éducation. Notamment, selon les normes du programme Villages branchés du Québec, votre commission scolaire devra produire, dans un délai maximum de six mois, un rapport d'étape incluant tous les renseignements pertinents concernant l'avancement de ce projet.

Je suis assuré que la réalisation de ce réseau de télécommunication, en rendant accessible une plus grande diversité de ressources, de produits et de services, permettra aux élèves de développer leurs compétences et favorisera leur réussite éducative. Je vous souhaite bonne chance dans la poursuite de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE REID

Programme Villages branchés du Québec

Traitement des formulaires de réclamation Sommaire

Projet : 061-852000

Organisme : CS Central Québec

	Autorisation	Réclamations	Dépenses non-admissibles	Total des réclamations	Solde
1 CS Central Québec	1 002 000 \$	919 169,57 \$		919 169,57 \$	82 830,43 \$
2 Projet CS des Rives-du-Saquenay	48 877 \$	52 021,85 \$		52 021,85 \$	(3 144,85 \$)
3 Projet CS de l'Énergie	202 149 \$	96 737,81 \$		96 737,81 \$	105 411,19 \$
4 Projet de la CS des Appalaches	55 400 \$	43 592,40 \$		43 592,40 \$	11 807,60 \$
5					
6					
7					
8					
9					
10					
	1 308 426 \$	1 111 521,63 \$		1 111 521,63 \$	196 904,37 \$

Les autorisations ministérielles :

	Autorisations		Réclamations		Écart
	Coût du projet	Aide financière promise	Coût CS	Aide financière confirmée	
CS Central Québec	1 002 000 \$	668 000 \$	940 760 \$	627 173 \$	40 827 \$
Projet CS des Rives-du-Saquenay	46 877 \$	31 251 \$	52 022 \$	34 681 \$	(3 430 \$)
Projet CS de l'Énergie	202 149 \$	134 766 \$	96 738 \$	64 492 \$	70 274 \$
Projet de la CS des Appalaches	55 400 \$	36 900 \$	43 592 \$	29 062 \$	7 838 \$
Total	1 306 426 \$	870 917 \$	1 133 112 \$	755 408 \$	115 509 \$

Programme *Villages branchés du Québec*
Traitement des formulaires de réclamation

Projet : 030-881000

Organisme : CS Central Quebec

	Autorisation 2005-08-18	Réclamation # 1 2008-01-29	Réclamation # 2 Lien RISQ Chibougamau	Réclamation # 3	Dépenses non-admissibles	Dépenses reconnues admissibles
1. Salaires bruts et charges sociales <small>Page 2 1.1</small>						
Incident <small>1.2</small>						
2. Honoraires professionnels <small>Page 3 2.1</small>	78 375 \$	84 585,84 \$				84 585,84 \$
Incident <small>Page 4 2.2</small>		33 392,56 \$				33 392,56 \$
3. Immobilisations						
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ <small>Page 5 3.1</small>	346 282 \$	100 800,00 \$	20 199,00 \$			120 999,00 \$
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments <small>Page 6 3.2</small>	387 655 \$	566 534,23 \$				566 534,23 \$
3.3 Coûts relatifs aux équipements <small>Page 7 3.3</small>	127 959 \$	75 740,06 \$				75 740,06 \$
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels <small>Page 8 3.4</small>						
4. Total partiel <small>4.1</small>	940 271 \$	861 052,69 \$	20 199,00 \$			881 251,69 \$
5. Taxes nettes <small>5.1</small>	61 729 \$	58 116,88 \$	1 391,00 \$			59 507,88 \$
6. Frais de financement <small>Page 4</small>						
Grand total	1 002 000 \$	919 169,57 \$	21 590,00 \$			940 759,57 \$
Aide financière <i>Villages branchés du Québec</i>	668 000 \$					627 173,05 \$
Contribution de l'organisme	334 000 \$					313 586,52 \$

Note: Les frais d'emprunt temporaire occasionnés pendant la période de réalisation du projet sont pris en compte selon la mesure 50610 prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires

Programme *Villages branchés du Québec*
Traitement des formulaires de réclamation

Projet : 020-723000

Organisme : CS Central Quebec

Projet CS Rives-du-Saguenay

	Autorisation 2003-08-21	Réclamation # 1 2007-01-29	Réclamation # 2	Réclamation # 3	Dépenses non-admissibles	Dépenses reconnues admissibles
1. Salaires bruts et charges sociales Page 2 1.1 Incident 1.2						
2. Honoraires professionnels Page 3 2.1 Incident Page 4 2.2	1 400 \$	2 688,83 \$				2 688,83 \$
3. Immobilisations						
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ Page 5 3.1	19 092 \$	508,03 \$				508,03 \$
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiment Page 6 3.2	8 765 \$	33 677,61 \$				33 677,61 \$
3.3 Coûts relatifs aux équipements Page 7 3.3	14 762 \$	10 734,71 \$				10 734,71 \$
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels Page 8 3.4						
4. Total partiel 4.1	44 019 \$	47 609,18 \$				47 609,18 \$
5. Taxes nettes 5.1	2 858 \$	3 080,27 \$				3 080,27 \$
6. Frais de financement temporaires Page 4		1 332,40 \$				1 332,40 \$
Grand total	46 877 \$	52 021,85 \$				52 021,85 \$
Aide financière Villages branchés du Québec	31 251 \$					34 681,23 \$
Contibution de l'organisme	15 626 \$					17 340,62 \$

Note 1: Les frais d'emprunt temporaire occasionnés pendant la période de réalisation du projet sont pris en compte selon la mesure 50610 prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires

Programme *Villages branchés du Québec*
Traitement des formulaires de réclamation

Projet 040-742000

Organisme : **CS Central Québec**
Projet CS Énergie

	Autorisation 2004-05-06	Réclamation # 1 2008-06-30	Réclamation # 2	Réclamation # 3	Dépenses non-admissibles	Dépenses reconnues admissibles
1. Salaires bruts et charges sociales Page 2 1.1 Incident 1.2						
2. Honoraires professionnels Page 3 2.1 Incident Page 4 2.2		18 728,99 \$ 1 671,19 \$				18 728,99 \$ 1 671,19 \$
3. Immobilisations						
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ Page 5 3.1	5 000 \$					
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiment Page 6 3.2	184 823 \$	70 491,12 \$				70 491,12 \$
3.3 Coûts relatifs aux équipements Page 7 3.3						
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels Page 8 3.4						
4. Total partiel 4.1	189 823 \$	90 891,30 \$				90 891,30 \$
5. Taxes nettes 5.1	12 326 \$	5 846,51 \$				5 846,51 \$
6. Frais de financement temporaires Page 4						
Grand total	202 149 \$	96 737,81 \$				96 737,81 \$
Aide financière Villages branchés du Québec	134 766 \$					64 491,87 \$
Contibution de l'organisme	67 383 \$					32 245,94 \$

Note: Les frais d'emprunt temporaire occasionnés pendant la période de réalisation du projet sont pris en compte selon la mesure 50610 prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires

Programme *Villages branchés du Québec*
Traitement des formulaires de réclamation

Projet : 020-723000

Organisme : CS Central Quebec

Projet CS Rives-du-Saguenay

	Autorisation 2003-08-21	Réclamation # 1 2007-01-29	Réclamation # 2	Réclamation # 3	Dépenses non-admissibles	Dépenses reconnues admissibles
1. Salaires bruts et charges sociales Page 2 1.1 Incident 1.2						
2. Honoraires professionnels Page 3 2.1 Incident Page 4 2.2	1 400 \$	2 688,83 \$				2 688,83 \$
3. Immobilisations						
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ Page 5 3.1	19 092 \$	508,03 \$				508,03 \$
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiment Page 6 3.2	8 765 \$	33 677,61 \$				33 677,61 \$
3.3 Coûts relatifs aux équipements Page 7 3.3	14 762 \$	10 734,71 \$				10 734,71 \$
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels Page 8 3.4						
4. Total partiel 4.1	44 019 \$	47 609,18 \$				47 609,18 \$
5. Taxes nettes 5.1	2 858 \$	3 080,27 \$				3 080,27 \$
6. Frais de financement temporaires Page 4		1 332,40 \$				1 332,40 \$
Grand total	46 877 \$	52 021,85 \$				52 021,85 \$
Aide financière Villages branchés du Québec	31 251 \$					34 681,23 \$
Contribution de l'organisme	15 626 \$					17 340,62 \$

Note 1: Les frais d'emprunt temporaire occasionnés pendant la période de réalisation du projet sont pris en compte selon la mesure 50610 prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires

Programme *Villages branchés du Québec*
Traitement des formulaires de réclamation

Projet 040-742000

Organisme : CS Central Québec
Projet CS Énergie

	Autorisation 2004-05-06	Réclamation # 1 2008-06-30	Réclamation # 2	Réclamation # 3	Dépenses non-admissibles	Dépenses reconnues admissibles
1. Salaires bruts et charges sociales Page 2 1.1 Incident 1.2						
2. Honoraires professionnels Page 3 2.1 Incident Page 4 2.2		18 728,99 \$ 1 671,19 \$				18 728,99 \$ 1 671,19 \$
3. Immobilisations						
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ Page 5 3.1	5 000 \$					
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiment Page 6 3.2	184 823 \$	70 491,12 \$				70 491,12 \$
3.3 Coûts relatifs aux équipements Page 7 3.3						
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels Page 8 3.4						
4. Total partiel 4.1	189 823 \$	90 891,30 \$				90 891,30 \$
5. Taxes nettes 5.1	12 326 \$	5 846,51 \$				5 846,51 \$
6. Frais de financement temporaires Page 4						
Grand total	202 149 \$	96 737,81 \$				96 737,81 \$
Aide financière Villages branchés du Québec	134 766 \$					64 491,87 \$
Contribution de l'organisme	67 383 \$					32 245,94 \$

Note: Les frais d'emprunt temporaire occasionnés pendant la période de réalisation du projet sont pris en compte selon la mesure 50610 prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires

Programme *Villages branchés du Québec*
Traitement des formulaires de réclamation

Projet : 030-822000

Organisme : CS Central Quebec

Projet CS des Appalaches

			Autorisation 2004-11-12	Réclamation # 1 2008-01-29	Réclamation # 2	Réclamation # 3	Dépenses non-admissibles	Dépenses reconnues admissibles
1.	Salaires bruts et charges sociales	Page 2 1.1						
	Incident	1.2						
2.	Honoraires professionnels	Page 3 2.1						
	Incident	Page 4 2.2	3 550 \$	1 840,17 \$				1 840,17 \$
3.	Immobilisations							
3.1	Coûts d'interconnexion au RISQ	Page 5 3.1	41 794 \$					
3.2	Coûts d'interconnexion des bâtiment	Page 6 3.2		31 704,63 \$				31 704,63 \$
3.3	Coûts relatifs aux équipements	Page 7 3.3	6 694 \$	4 324,02 \$				4 324,02 \$
3.4	Coûts d'acquisition de logiciels	Page 8 3.4						
4.	Total partiel	4.1	52 038 \$	37 868,82 \$				37 868,82 \$
5.	Taxes nettes	5.1	3 362 \$	2 322,69 \$				2 322,69 \$
6.	Frais de financement temporaires	Page 4		3 400,89 \$				
Grand total			55 400 \$	43 592,40 \$				43 592,40 \$
Aide financière <i>Villages branchés du Québec</i>			36 900 \$					29 061,60 \$
Contribution de l'organisme			18 500 \$					14 530,80 \$

Note: Les frais d'emprunt temporaire occasionnés pendant la période de réalisation du projet sont pris en compte selon la mesure 50610 prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires

Programme *Villages branchés du Québec*

Traitement des formulaires de réclamation

Projet : 020-723000

Organisme : CS Central Quebec

	Autorisation 2003-08-21	Réclamation # 1 2007-01-29	Réclamation # 2	Réclamation # 3	Dépenses non-admissibles	Dépenses reconnues admissibles
1. Salaires bruts et charges sociales Page 2 1.1 Incident 1.2						
2. Honoraires professionnels Page 3 2.1 Incident Page 4 2.2	1 400 \$	2 688,83 \$				2 688,83 \$
3. Immobilisations						
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ Page 5 3.1	19 092 \$	508,03 \$				508,03 \$
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments Page 6 3.2	8 765 \$	33 677,61 \$				33 677,61 \$
3.3 Coûts relatifs aux équipements Page 7 3.3	14 762 \$	10 734,71 \$				10 734,71 \$
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels Page 8 3.4						
4. Total partiel 4.1	44 019 \$	47 609,18 \$				47 609,18 \$
5. Taxes nettes 5.1	2 858 \$	3 080,27 \$				3 080,27 \$
6. Frais de financement temporaires Page 4		Note 1				
Grand total	46 877 \$	50 689,44 \$				50 689,44 \$
Aide financière Villages branchés du Québec	31 251 \$					33 792,96 \$
Contribution de l'organisme	15 626 \$					16 896,48 \$

Note 1: Les frais d'emprunt temporaire occasionnés pendant la période de réalisation du projet sont pris en compte selon la mesure 50610 prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires

Programme Villages branchés du Québec
Traitement des formulaires de réclamation

Projet : 030-881000

Organisme : CS Central Quebec

	Autorisation 2005-08-18	Réclamation # 1 2008-01-29	Réclamation # 2 Lien RISQ Chibougamau	Réclamation # 3	Dépenses non-admissibles	Dépenses reconnues admissibles
1. Salaires bruts et charges sociales Page 2 1.1 Incident 1.2						
2. Honoraires professionnels Page 3 2.1	78 375 \$	84 585,84 \$				84 585,84 \$
Incident Page 4 2.2		33 392,56 \$				33 392,56 \$
3. Immobilisations						
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ Page 5 3.1	346 282 \$	100 800,00 \$	20 199,00 \$			120 999,00 \$
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments Page 6 3.2	387 655 \$	566 534,23 \$				566 534,23 \$
3.3 Coûts relatifs aux équipements Page 7 3.3	127 959 \$	75 740,06 \$				75 740,06 \$
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels Page 8 3.4						
4. Total partiel 4.1	940 271 \$	861 052,69 \$	20 199,00 \$			881 251,69 \$
5. Taxes nettes 5.1	61 729 \$	58 116,88 \$	1 391,00 \$			59 507,88 \$
6. Frais de financement Page 4						
Grand total	1 002 000 \$	919 169,57 \$	21 590,00 \$			940 759,57 \$
Aide financière Villages branchés du Québec	668 000 \$					627 173,05 \$
Contibution de l'organisme	334 000 \$					313 586,52 \$

Note: Les frais d'emprunt temporaire occasionnés pendant la période de réalisation du projet sont pris en compte selon la mesure 50610 prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires

1. Identification du projet, du représentant du groupe et des partenaires

À l'usage du Ministère

N° de dossier _____

Projet																																																			
1. Titre :	Réseau à large bande de la Commission scolaire Central Québec																																																		
2. Durée :	22 mois																																																		
3.	a) Date de début : novembre 2002 b) Date de fin : septembre 2004																																																		
4. Nombre d'emplois créés :	Nombre d'emplois-année créés :																																																		
5. Résumé du projet (cinq lignes au maximum) :	<p>La Commission scolaire Central Québec (CSCQ) désire déployer un réseau à large bande conforme au programme "Villages branchés du Québec". Cette commission scolaire anglophone couvre un vaste territoire, lequel est aussi desservi par 18 commissions scolaires francophones. Pour minimiser les coûts de déploiement du réseau et pour rapidement déployer son réseau, la CSCQ participe aux projets similaires des CS francophones et utilise, comme dorsale inter-cités, le réseau du RISQ. Elle devra aussi, dans certains cas, réaliser elle-même son déploiement de segment de réseau. Pour ce faire, la CSCQ négocie de gré à gré des ententes avec les CS francophones pour la réalisation des segments de réseau.</p>																																																		
6. Nombre de partenaires impliqués et de bâtiments touchés :	<table border="0"> <tr> <td>Commissions scolaires</td> <td>1</td> <td>Bâtiments scolaires</td> <td>20</td> <td>(dont 2 qui ne seront pas déployés initialement)</td> </tr> <tr> <td>Commissions scolaires désirant se raccorder au RISQ</td> <td>1</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Municipalités</td> <td>0</td> <td>Bâtiments municipaux</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>MRC</td> <td>0</td> <td>Bâtiments municipaux</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Télécommunicateurs</td> <td>0</td> <td>Bâtiments</td> <td>0</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Bibliothèques publiques : Incluses dans les bâtiments scolaires 0</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Incluses dans les bâtiments municipaux 0</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) 0</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Autres 0</td> </tr> <tr> <td>Régions administratives</td> <td colspan="2">Tout le centre du Québec</td> <td colspan="2">(Codes des régions :Plusieurs)</td> </tr> </table>	Commissions scolaires	1	Bâtiments scolaires	20	(dont 2 qui ne seront pas déployés initialement)	Commissions scolaires désirant se raccorder au RISQ	1				Municipalités	0	Bâtiments municipaux	0		MRC	0	Bâtiments municipaux	0		Télécommunicateurs	0	Bâtiments	0		Bibliothèques publiques : Incluses dans les bâtiments scolaires 0					Incluses dans les bâtiments municipaux 0					Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) 0					Autres 0					Régions administratives	Tout le centre du Québec		(Codes des régions :Plusieurs)	
Commissions scolaires	1	Bâtiments scolaires	20	(dont 2 qui ne seront pas déployés initialement)																																															
Commissions scolaires désirant se raccorder au RISQ	1																																																		
Municipalités	0	Bâtiments municipaux	0																																																
MRC	0	Bâtiments municipaux	0																																																
Télécommunicateurs	0	Bâtiments	0																																																
Bibliothèques publiques : Incluses dans les bâtiments scolaires 0																																																			
Incluses dans les bâtiments municipaux 0																																																			
Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) 0																																																			
Autres 0																																																			
Régions administratives	Tout le centre du Québec		(Codes des régions :Plusieurs)																																																
Représentant du groupe																																																			
7. Nom :	Jacques Perreault																																																		
Titre :	Analyste																																																		
8. Raison sociale :	Commission scolaire Central Québec																																																		
9. Adresse du siège social :	2046, chemin Saint-Louis, Sillery, QC G1T 1P4																																																		
Courriel :	perreaultj@cqsbc.qc.ca																																																		
Site Internet :	http://www.cqsbc.qc.ca																																																		
10. Région administrative :	Plusieurs régions administratives – voir liste à la section 2C																																																		
11. Nature juridique :	01																																																		

Partenaires

12	Organisme	:	_____
	Raison sociale	:	Commission scolaire Central Québec
	Représentant	:	John Cyr, directeur général
	Téléphone	:	(418) 688-8730 Télécopieur : (418) 682-5891
	Courriel	:	dg@cqsbc.gc.ca
	Participation financière	:	244 793 , 00 \$
	Participation stratégique	:	Coordination du projet, planification du projet, discussion avec les CS francophones, gestion du projet (Appel d'offres, sélection, suivis financiers, etc.),
	Aide financière Demandée	:	489 586 , 00 \$
	Organisme	:	_____
	Raison sociale	:	_____
	Représentant	:	_____
	Téléphone	:	() - Télécopieur : () -
	Courriel	:	_____
	Participation financière	:	_____ , \$
	Participation stratégique	:	_____
	Aide financière Demandée	:	_____ , \$
	Organisme	:	_____
	Raison sociale	:	_____
	Représentant	:	_____
	Téléphone	:	() - Télécopieur : () -
	Courriel	:	_____
	Participation financière	:	_____ , \$
	Participation stratégique	:	_____
	Aide financière demandée :	:	_____ , \$
	Organisme	:	_____
	Raison sociale	:	_____
	Représentant	:	_____
	Téléphone	:	() - Télécopieur : () -
	Courriel	:	_____
	Participation financière	:	_____ , \$
	Participation stratégique	:	_____
	Aide financière demandée :	:	_____ , \$

2. Description détaillée du projet

Sous-section 2A

Présentation générale (trois pages au maximum) : Exposé du besoin, des objectifs et de la stratégie. Description des produits et des services à réaliser ainsi que des droits s'y rapportant. Description des éléments relatifs à la clientèle visée (la nature des clientèles, la valeur ajoutée du projet pour celles-ci, les services à large bande déjà existants sur le territoire touché). Description succincte du mode de gestion qui sera appliqué après la réalisation du projet.

(voir annexe - Section 2)

Sous-section 2B

Description des infrastructures technologiques : Description des technologies retenues, de la topologie, des bandes passantes à déployer et des équipements. Indiquer de quels partenaires relèvent ces différents éléments : secteur scolaire, secteur municipal ou autre. Les commissions scolaires doivent préciser, le cas échéant, les éléments d'infrastructure requis pour effectuer l'interconnexion au RISQ.

Dans l'éventualité où le choix d'une technologie différente de celle de la fibre optique serait retenue, des justifications sont requises, et ce, pour chaque bâtiment touché.

Pour compléter la description des équipements, présenter un tableau des spécifications techniques de ces équipements. Indiquer quels équipements seront requis par le secteur scolaire, le secteur municipal et les autres partenaires. Préciser les quantités.

(voir annexe - Section 2)

Sous-section 2C

Description du territoire et des bâtiments visés : Description du territoire couvert, y compris une carte géographique et une représentation graphique du réseau projeté, ceci afin de permettre l'identification et la localisation des bâtiments visés ainsi que des distances entre les points du réseau. Les commissions scolaires doivent indiquer de manière explicite, le cas échéant, les paramètres sous-jacents à l'interconnexion au RISQ. Fournir une liste détaillée de tous les bâtiments à brancher en indiquant leur nature et leur adresse et s'ils abritent une bibliothèque. Préciser le statut de toutes les bibliothèques publiques (autonomes, affiliées à un CRSBP) qui seront branchées. Présenter la liste des bâtiments selon les quatre regroupements suivants : secteur scolaire, secteur municipal, CRSBP et autres partenaires.

Voir les suggestions de présentation en annexe.

(voir annexe - Section 2)

Sous-section 2D

Description du réseau : Indiquer le kilométrage de gaines de fibres optiques à déployer. Bien préciser la taille des tronçons réservés à chacun des partenaires du secteur scolaire, ceux réservés exclusivement au secteur municipal ainsi que les tronçons communs aux deux secteurs. Préciser également le kilométrage total de gaines de fibres optiques et préciser la taille des tronçons à la charge des autres partenaires, le cas échéant. Les commissions scolaires doivent préciser, le cas échéant, les composantes de réseau dédiées à l'interconnexion avec le RISQ.

Voir les suggestions de présentation en annexe.

(voir annexe - Section 2)

Sous-section 2E

Répartition des coûts de branchement : Préciser les coûts de branchement de chaque bâtiment ainsi que le coût moyen de branchement pour l'ensemble des bâtiments. Bien distinguer ce qui relève des secteurs scolaire et municipal dans tous les cas. La répartition des coûts doit respecter les normes du programme Villages branchés du Québec et permettre de distinguer les infrastructures proprement municipales, celles qui sont proprement scolaires, celles qui sont propres à un CRSBP et celles qui sont à la charge des autres partenaires. Des justifications sont exigées dans les deux éventualités suivantes : le coût de branchement d'un bâtiment en particulier excède 160 000 \$ ou le coût moyen pour brancher l'ensemble des bâtiments excède 80 000 \$.

Voir les suggestions de présentation en annexe.

(voir annexe - Section 2)

Sous-section 2F

Présentation des études préalables : Bien identifier et joindre les études préliminaires pertinentes déjà réalisées, en particulier l'étude préliminaire d'ingénierie.

(voir annexe - Section 2)

Sous-section 2G

Synthèse des coûts du projet : Produire un tableau synthèse des coûts du projet.

(voir annexe - Section 2)

3. Plan d'exécution du projet

<p align="center">ÉTAPES ET BIENS LIVRABLES</p> <p>Décrire de façon simple et concise les principales étapes du projet ainsi que les biens livrables qui découlent de chacune d'elles. (Spécifier les dates de début et de fin des travaux ainsi que les dates de dépôt des rapports d'étape.)</p>	<p align="center">DATES (année-mois-jour)</p>
Début des travaux de planification à la CSCQ	novembre 2002
Demande de subvention au MCC pour l'analyse préliminaire	novembre 2002
Contrat d'accompagnement Aleph Experts-Conseils	le 18 décembre 2002
Appel d'offres pour la firme indépendante d'ingénierie pour l'analyse préliminaire	le 18 décembre 2002
Contrat – Étude préliminaire – Dupras-Ledoux	le 15 janvier 2003
Transmission d'une lettre aux CS francophones du territoire de la CSCQ : offre de partenariat et demande de collaboration	le 21 janvier 2003
Discussion avec plusieurs CS francophones	février-mars 2003
Discussion avec le RISQ	février-mars 2003
Réception de l'analyse préliminaire	le 27 mars 2003
Présentation et discussion des orientations avec "Villages branchés"	le 7 avril 2003
Approbation des principes généraux par le Conseil des commissaires (résolution en annexe)	le 7 avril 2003
Discussions avec les CS francophones	En cours
Discussions avec Bell Canada pour les sites de la région de Québec	En cours
Réalisation des différents segments de réseaux, par territoire de CS francophone	Selon les échéanciers des CS francophones
Intégration des segments de réseaux à la dorsale du RISQ (le centre administratif à Québec étant pré-requis)	Selon la livraison des segments de réseaux en région et le centre administratif de la CSCQ

4. États prévisionnels

A) Secteur scolaire (Utiliser une feuille par commission scolaire.)

Nom de la commission scolaire : Commision scolaire Central Québec

SALAIRES BRUTS (Personnel occasionnel embauché pour le projet)					
Titre ou fonction	Salaire mensuel brut (a)	Nombre de mois travaillés X % du temps affecté au projet (b)	Salaire brut total (a) X (b)	Type de frais	
				Directs	Incidents
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total des salaires bruts (1)					

HONORAIRES PROFESSIONNELS					
Indiquer la nature des contrats de services professionnels qui seront attribués, le nom du fournisseur, s'il est connu, et le montant.					
Nature	Nom du fournisseur	Montant	Type de frais		
			Directs	Incidents	
Accompagnement stratégique	Aleph Experts-Conseils	18 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Consultation légale	À déterminer	15 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Enregistrement des droits	À déterminer	10 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Frais -divers	CS francophones	2 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Contingences		3 000	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Total des honoraires professionnels (2)		48 000			
Rémunération totale (3) ou (1+2).....			48 000\$		

IMMOBILISATIONS (Installation, câblage, équipements et logiciels)					
Décrire les immobilisations requises par le projet et en indiquer le coût.					
	Équipement ou matériel	Coût	Type de frais		
			Directs	Incidents	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Réseau			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Coûts d'interconnexion au RISQ		15 695	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Coûts d'interconnexion des bâtiments scolaires		520 950	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Total des coûts pour le réseau		536 645	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Équipements			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
relatifs à la dorsale			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
relatifs à la distribution			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
relatifs à l'accès			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
autres	(voir tableau 5)	149 735	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Total des coûts des équipements		149 735	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Logiciels	Inclus dans matériel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Total des coûts des logiciels			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Total des coûts relatifs aux immobilisations (4)		686 380			

5. Synthèse des coûts et des sources de financement

COÛTS DU PROJET (avant taxes)		Secteur scolaire	Secteur municipal	CRSBP
	Salaires bruts (total des cases 1 de la Section 4, « États prévisionnels »)			
	Charges sociales (12 % des salaires bruts)			
	Honoraires professionnels (total des cases 2 de la Section 4)			
A	Rémunération (total des cases 3 de la Section 4 et des charges sociales)	48 000		
B	Immobilisations (total des cases 4 de la Section 4)	686 380		
C	COÛT TOTAL DU PROJET (A+B)	734 380		

SOURCES DE FINANCEMENT		
D	Aide financière demandée dans le cadre du programme Villages branchés du Québec	489 586
	Autres formes d'aide du gouvernement du Québec	
	a)	
	b)	
	c)	
E	Total des autres formes d'aide du gouvernement du Québec	
F	AIDE TOTALE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (D+E)	489 586
	Pourcentage de l'aide gouvernementale par rapport au coût total du projet (F/C)	
	Contribution des partenaires financiers	
	a) CSCQ	244 793
	b)	
	c)	
	d)	
G	Total des contributions des partenaires financiers	244 793
H	Autres formes d'aide ou sources de financement (préciser)	
I	TOTAL DES SOURCES DE FINANCEMENT (F+G+H)	734 380

6. Renseignements sur la pérennité des réseaux

Décrire le type de gestion qui sera appliqué, les démarches prévues et les investissements qui seront requis pour assurer l'entretien, le bon fonctionnement et l'optimisation des réseaux après leur déploiement (une page au maximum).

Les segments de réseaux déployés seront la propriété de la Commission scolaire Central Québec, soit par une propriété propre ou un droit d'utilisation irrévocable 20 ans, confirmé par des ententes contractuelles avec les CS francophones et/ou le télécommunicateur responsable de la gaine du segment en question. Les liens intercités sont la propriété du RISQ, qui en assumera la gérance.

La Commission scolaire Central Québec a actuellement un réseau basse vitesse et hybride. En 2002, les coûts annuels de location de ce réseau étaient de 81 545 \$.

Avec le nouveau réseau, lequel utilisera en grande partie l'infrastructure du RISQ, les coûts récurrents d'exploitation seront les suivants:

Description	Frais annuels Fibre CSCQ	Frais annuels VPN RISQ	Frais annuels Total
Réseau			
▪ Entretien des boucles locales	26 642 \$	- \$	26 642 \$
▪ Interconnexion au RISQ	- \$	18 000 \$	18 000 \$
Total	26 642 \$	18 000 \$	44 642 \$
			- \$
Matériel			- \$
▪ Entretien matériel CSCQ			- \$
▪ Hébergement CS Francophones			- \$
▪ Entretien matériel RISQ		6 865 \$	6 865 \$
Total	- \$	6 865 \$	6 865 \$
Grand total des frais récurrents	26 642 \$	24 865 \$	51 507 \$
Impacts financiers sur 20 ans	532 840 \$	497 300 \$	1 030 140 \$

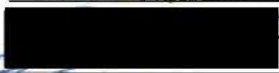
Comme on peut le constater, les frais récurrents annuels du RISQ sont élevés. La CSCQ n'a pas d'autres choix, car la solution VPN du RISQ évite un déploiement coûteux et improductif d'un autre réseau inter cité.

Sur 20 ans, ces frais s'élèvent à plus de 497 300 \$. Puisque ces frais sont non admissibles au programme actuel de "Villages branchés" et que seulement les CS anglophones couvrant un très large territoire auront de tels frais récurrents, nous demandons que le MEQ considère notre adhésion au RISQ comme un engagement sur 20 ans, similaire à un droit irrévocable. Ainsi, cette dépense serait admissible au programme "Villages branchés" et ferait en sorte que la CSCQ ne serait pas désavantagée par rapport aux autres CS qui n'ont pas cette problématique.

La CSCQ avait déjà souligné ce fait dans sa lettre du 7 avril 2003 aux responsables du programme "Villages branchés". La demande d'une aide spéciale pour couvrir ces frais est maintenue.

7. Attestation

Personnes autorisées pour chacun des partenaires¹

Titre du projet : Réseau à large bande de la Commission scolaire Central Québec	
Nous certifions que les renseignements fournis dans les pages précédentes et les documents ci-annexés sont complets et exacts. Nous savons que toute fausse déclaration ou toute omission de la part du promoteur pourra entraîner le rejet de la demande d'aide financière. Nous consentons à ce que les renseignements fournis soient utilisés par le ministère de l'Éducation du Québec, par le ministère de la Culture et des Communications et par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole aux fins de l'application du programme Villages branchés du Québec.	
Nom :	John Cyr
(caractères d'imprimerie)	
Titre :	Directeur général
Organisme :	Commission scolaire Central Québec
Fait à :	Sillery (Québec)
Date :	Le 29 septembre 2003
Signature :	

Nom :	
(caractères d'imprimerie)	
Titre :	
Organisme :	
Fait à :	
Date :	
Signature :	

Nom :	
(caractères d'imprimerie)	
Titre :	
Organisme :	
Fait à :	
Date :	
Signature :	

Nom :	
(caractères d'imprimerie)	
Titre :	
Organisme :	
Fait à :	
Date :	
Signature :	

Nom :	
(caractères d'imprimerie)	
Titre :	
Organisme :	
Fait à :	
Date :	
Signature :	

Nom :	
(caractères d'imprimerie)	
Titre :	
Organisme :	
Fait à :	
Date :	
Signature :	

¹ Dans le cas d'un partenaire du secteur municipal, la personne autorisée doit être un fonctionnaire de l'organisme en question.

**PROGRAMME VILLAGES BRANCHÉS DU QUÉBEC
ANALYSE DE LA DEMANDE FINANCIÈRE**

Numéro de dossier: 030-881000		Date de réception 2003-10-07	
Identification du représentant du groupe: M. Jacques Perreault, Directeur de l'informatique (418) 688-8730			
Identification du ou des partenaires		Représenté par	
CS Central Québec	881000	CS	Monsieur Steve Rivard (418) 688-8730
CS de la Capitale	732000	CS	Monsieur Claude Lavoie (418) 682-2666
Résumé du projet			
<p>La Commission scolaire Central Québec désire déployer un réseau à large bande sur un vaste territoire, lequel est aussi desservi par 18 commissions scolaires francophones. La CS Central Québec participe donc aux projets de ces CS francophones et utilisera le réseau du RISQ comme dorsale inter-cités. La CS de la Capitale est partenaire de la CS Central Québec pour relier son école de St-Gabriel-de-Valcartier.</p>			
Nombre de partenaires impliqués et de bâtiments touchés			
Commissions scolaires	2	Bâtiments scolaires	17
Lien au RISQ prévu	Oui		
Municipalités		Bâtiments municipaux	
MRC		Bâtiments municipaux	
Bibliothèques publiques	Incluses dans les bâtiments municipaux		
	Incluses dans les bâtiments scolaires		
Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)			
Établissements d'enseignement privés			
Autres partenaires	Télécommunicateurs	Bâtiments	N/A
Approbation du CRTC	Non requise		
Analyse et recommandation			
<p>Nous avons procédé à l'analyse de la demande présentée par la Commission scolaire Central Québec et de la Commission scolaire de la Capitale, du projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques dans le cadre du programme Villages branchés. La demande d'aide financière a été évaluée en fonction des critères du programme Villages branchés du Québec. Les bâtiments déjà autorisés dans les projets des commissions scolaires francophones ont été retirés de la présente demande. De plus, certains équipements et logiciels présentés étaient non admissibles à l'aide financière.</p> <p>Les demandes formulées respectent les normes du programme pour des dépenses admissibles qui totalisent 1 079 805 \$. Considérant que les coûts des demandes déposées sont préliminaires et en conséquence, notre recommandation vise à accorder une autorisation provisoire afin de permettre la poursuite du projet. Cette autorisation provisoire serait de l'ordre de :</p> <p>La Commission scolaire Central Québec 667 550 \$ et la Commission scolaire de la Capitale 52 320 \$.</p>			
Signatures			
Représentant du NAMR	Date	Analyste Villages branchés du Québec DRD-MELS	Date
	2005/06/29		2005/06/29
	Date	Coordonnateur Villages branchés du Québec DRD-MELS	Date
	2005/06/29		05/06/29

**PROGRAMME VILLAGES BRANCHÉS DU QUÉBEC
ANALYSE DE LA DEMANDE FINANCIÈRE**

Synthèse des coûts	Préliminaire	Demandé	Recommandé	Réel	Ecart
Scolaire					
Salaires bruts					
Charges sociales					
Hon. professionnels		83 000 \$	83 000 \$		
Frais financiers					
Interconnexion RISQ	145 180 \$	78 012 \$	346 282 \$		
Interconnexion Bâtiments	819 431 \$	935 424 \$	453 738 \$		
Équipements	411 600 \$	179 940 \$	130 946 \$		
Logiciels					
Taxes nettes		82 878 \$	65 839 \$		
Sous-total scolaire	1 376 211 \$	1 359 254 \$	1 079 805 \$		
Municipal					
Salaires bruts					
Charges sociales					
Hon. professionnels					
Frais financiers					
Interconnexion RISQ					
Interconnexion Bâtiments					
Équipements					
Logiciels					
Taxes nettes					
Sous-total municipal					
Salaires bruts					
Charges sociales					
Hon. professionnels					
Frais financiers					
Interconnexion RISQ					
Interconnexion Bâtiments					
Équipements					
Logiciels					
Taxes nettes					
Sous-total					
Grand Total	1 376 211 \$	1 359 254 \$	1 079 805 \$		
Synthèse des coûts du projet					
Salaires bruts et avantages					
Charges sociales					
Total Rémunération					
Total Honoraires professionnels			83 000 \$		
Total Immobilisations			930 966 \$		
Taxes nettes			65 839 \$		
Grand Total			1 079 805 \$		
Contribution des partenaires non admissibles à l'aide financière - Programme Villages branchés					
Grand Total incluant partenaires non admissibles à l'aide financière					1 079 805 \$
Sources de financement					
Financement					
Contribution partenaires financiers non admissibles au programme					
Aide financière Autres Gouv. Québec					
Contribution partenaires financiers admissibles - autres mesures					
Autres sources privées					
Solde admissible au programme Villages branchés du Québec					1 079 805 \$
Contribution partenaires financiers admissibles au programme					
La Commission scolaire Central Québec				333 775 \$	
La Commission scolaire de la Capitale				26 160 \$	
Le milieu municipal (aucune municipalité)					
Total partenaires financiers					359 935 \$
Villages branchés du Québec - MELS				719 870 \$	
Villages branchés du Québec - MAMR					
Villages branchés du Québec - Total					719 870 \$
Total sources de financement					1 079 805 \$
Ecart coûts/financement					

**PROGRAMME VILLAGES BRANCHÉS DU QUÉBEC
ANALYSE DE LA DEMANDE FINANCIÈRE**

Conformité aux normes du programme	Présence	Remarques et commentaires
Étude d'ingénierie préliminaire	OUI	
Formulaire de demande dûment complété	OUI	
Résolution du conseil des commissaires	OUI	
Résolution du conseil municipal local	N/A	
Résolution de l'organisme municipal régional	N/A	
Signatures conformes aux résolutions	OUI	
Copie des ententes de partenariat	NON	À venir
Lettres d'engagement partenaires privés	N/A	
Lettres d'absence de partenariat possible	N/A	
Copie de l'appel d'offres et résultats	NON	À venir
Répartition des coûts du projet	OUI	
Justification de dépassements de coûts		
- Bâtiment excédant 160 000\$	OUI	À Portneuf (frais de rehaussement du RISQ)
- Moyenne excédant 80 000\$	N/A	
- Équipements excédant 25%	N/A	
- Frais incidents excédant 22%	N/A	
- Technologie autre que fibre optique	N/A	
Respect des règles applicables	OUI	
Commentaires additionnels		
<p><u>Dépenses non-admissibles :</u></p> <p align="right">CSCQ</p> <p>Bâtiment déjà autorisé dans la demande de la CS de l'Amiante : 35 802 \$</p> <p>Bâtiments déjà autorisés dans la demande de la CS de l'Énergie : 183 730 \$</p> <p>Bâtiments déjà autorisés dans la demande de la CS des Rives-du-Saquenay : 32 044 \$</p> <p>Serveur de sauvegarde : 5 184 \$</p> <p>Logiciel AAA : 5 650 \$</p> <p align="right">TOTAL (avant taxes) : 262 410 \$</p> <p align="right">TOTAL (taxes nettes) : 279 449 \$</p>		
Données statistiques		
		Total
Ampleur des réseaux		
Vitesse des réseaux		
Moyenne des coûts / bâtiments		

26 SYNTHÈSE DES COÛTS DU PROJET

	CS Central Québec	CS de la Capitale						Autres
Rémunération								
Salaires bruts								
Charges sociales (12 % salaires bruts)	- \$	- \$	- \$					
Total rémunération	- \$	- \$	- \$					- \$
Immobilisations								
Hon. professionnels	78 375 \$	4 625 \$						
Total Hon. Prof. et autres dépenses	78 375 \$	4 625 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Interconnexion RISQ	346 282 \$							
Interconnexion Bâtiments	387 655 \$	66 083 \$						
Équipements	127 959 \$	2 987 \$						
Logiciels		- \$						
Total construction	861 896 \$	69 070 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total Immobilisation avant taxe	940 271 \$	73 695 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TPS	65 819 \$	5 159 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TVQ	75 457 \$	5 914 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TPS @	(44 757) \$	(3 508) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TVQ @	(35 465) \$	(2 780) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Taxes nettes	61 054 \$	4 785 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Grand Total	1 001 325 \$	78 480 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Participation du milieu	333 775 \$	26 160 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Aide financière Villages branchés	667 550 \$	52 320 \$	- \$	0 \$	- \$	- \$	- \$	- \$

Total non-admissible	- \$
Total milieu	359 935 \$
Total VB MELS	719 870 \$
Total VB MAMR	0 \$
	1 079 805 \$
	0 \$

Le programme *Villages branchés du Québec* Analyse de la réclamation

Dossier no : 020-723000
Projet : CS des Rives-du-Saguenay
Date : 15 novembre 2006

Au cours de nos travaux d'analyse et de vérification de la réclamation des dépenses effectuées dans le cadre du programme *Villages branchés du Québec*, les éléments suivants nécessitent soit plus d'information, de précision ou des corrections.

1.0 - Préambule

Veillez nous fournir une copie de la version officielle du protocole d'entente dûment signé par les différents partenaires du projet.

Pour les alaires et les charges sociales, seuls les salaires du personnel occasionnel embauché spécifiquement pour la mise en place du réseau de télécommunication ou destiné à remplacer le personnel permanent affecté au projet sont admissibles (au prorata des heures travaillées directement pour le projet). Seules les heures effectuées pour des travaux admissibles sont considérés.

Pour faciliter la conciliation de l'ensemble des dépenses, veuillez nous fournir la liste des bâtiments ainsi que la liste des équipements installés dans chaque établissement en indiquant si ces équipements sont utilisés pour la dorsale, la distribution ou l'accès.

2.0 - Réclamation – CS des Rives-du-Saguenay

2.0.1 - Tableau du partage des coûts entre les partenaires

Plusieurs dépenses présentées nous apparaissent comme non admissibles selon les normes du programme ou exigent des justifications plus précises pour que nous puissions prendre une décision sur la nature des dépenses.

Veillez prendre connaissance des commentaires et observations des documents de validation des dépenses admissibles afin que vous puissiez justifier par écrit la nature et l'admissibilité des dépenses. Ce document en format Excel est transmis en pièce jointe.

En vous remerciant de l'attention apportée à la présente.

Le coordonnateur

Programme Villages branchés du Québec

Transmission par courrier électronique

Jacques Thibault

(514) 873-2691

Villages branchés du Québec Analyse de la demande financière

Dossier no : 020-723000	Demande	Information	X
Projet : CS des Rives-du-Saguenay		Précision	X
Date : 2003-06-13		Correction	X

Dans le cadre de nos travaux d'analyse de votre demande d'aide financière à Villages branchés du Québec, les éléments suivants nécessitent soit plus d'information, de précision ou des corrections.

#1 Territoire et partenariat

Pourriez-vous préciser quels sont les coûts d'interconnexion au réseau fédérateur du RISQ au Cégep de Jonquière (coûts des équipements) pour la Commission scolaire Central-Québec ?

Il n'y a pas d'équipements à installer dans le Cégep de Jonquière étant donné que le RISQ a mentionné que le client devait uniquement faire entrer la fibre et qu'elle sera connectée sur les équipements du RISQ déjà en place.

Pour ce qui est du routeur à installer chez le client dans l'école PC002, la Commission Scolaire Central-Québec a mentionné qu'elle fournira l'équipement nécessaire pour communiquer en IP-VPN comme le font les autres écoles réparties dans le Québec.

Veillez préciser l'ampleur des réseaux de chacun des partenaires (les trois (3) commissions scolaires et la MRC du Fjord-du-Saguenay).

Le territoire couvert est l'ensemble du Saguenay allant de Larouche à Petit-Saguenay et ce sur les deux rives de la rivière Saguenay. L'ensemble du réseau sera de 406km, 126km de fibre existante et 280km de fibre nouvelle selon la soumission de Bell. Chaque partenaire aura son propre réseau et ses propres fibres. Le réseau de la CS des Rives-du-Saguenay sera constitué de 292km, la CS de la Jonquière de 125km et la MRC du Fjord-du-Saguenay de 297km.

#2 Infrastructures du réseau de fibres optiques et des équipements

Pourriez-vous préciser les topologies de réseaux retenues en y précisant entre autres, pour chaque organisme (CS des Rives-du-Saguenay, CS de la Jonquière et MRC du Fjord-du-Saguenay), le nombre et le nom des points de distribution (ou de concentration).

Voir le texte de la sous-section 2B dans le formulaire de demande d'aide financière paragraphe « Description de la topologie ».

*Description des points de distribution pour chaque partenaire :
(pour un aperçu rapide et visuel, veuillez vous référer aux schémas logiques)*

*CS des Rives-du-Saguenay → Nombre : 4
SA078 (Dorsale), SA045, SA073, SA075*

*CS de la Jonquière → Nombre : 6
SB037 (Dorsale), SA045, SB054, SB055, SB061 et SB066*

*MRC du Fjord-du-Saguenay → Nombre : 2
MA701 (Dorsale), MB501*

Pourriez-vous annexer à votre détail des coûts par bâtiment (soumission de Bell), une description détaillée des équipements ainsi que les coûts unitaires pour chaque type d'équipement (WS-C3550-12G, WS-C3550-12T, WS-C3550-24PWR-SMI, WS-C3550-48-SMI et APC Powerstack 450VA 1U).

Les spécifications techniques de ces équipements vous ont déjà été fournies en 4 exemplaires lors du dépôt de la demande d'aide.

*Voici le coût unitaire de chaque équipement :
WS-C3550-12G (8 995.50 \$), WS-C3550-12T (8 995.50 \$), WS-C3550-24PWR-SMI (3 145.50 \$), WS-C3550-48-SMI (4 495.50 \$) et APC Powerstack 450VA 1U (292.50 \$).*

Pourriez-vous annexer à votre tableau synthèse des coûts par bâtiment, une description détaillée et la méthode de répartition des coûts entre les bâtiments pour les autres équipements et logiciels.

Nous avons placé une note dans le bas du tableau synthèse des coûts par bâtiment, mais voici une description plus détaillée de la colonne autres équipements et logiciels.

Les coupe-feu (firewall), incluant l'installation et la configuration

Il faut un de ces équipements pour les deux (2) commissions scolaires (Rives-du-Saguenay et de la Jonquière) car il le partageront. Le modèle est un CheckPoint et coûte 42 000 \$. Ainsi 21 000 \$ a été additionné au bâtiment SA078 de même qu'au bâtiment SB037.

Il en faut également un pour la MRC du Fjord-du-Saguenay et celui-ci coûte 6 000 \$. Ce montant a été additionné au bâtiment MA701.

Pourriez-vous expliquer la différence entre l'évaluation de l'ampleur du réseau de 250 Km de l'étude préliminaire et les 406 Km de la soumission de Bell ?
250 de nouvelle

Le nombre de kilomètres estimé lors de l'étude préliminaire (250Km) représentait la quantité de nouvelle fibre optique à déployer. Cette estimation tenait compte qu'il y avait déjà de la fibre optique sur le territoire à l'étude. Ainsi, ceci est assez réaliste lorsque nous regardons la soumission de Bell, démontrant un déploiement de 280km de nouvelle fibre.

#3 Le formulaire de demande d'aide financière

Pourriez-vous ajouter une justification pour les dépassements de coûts de la limite de 160 000 \$ par bâtiment (SB066).

Malgré qu'il s'agisse d'une école primaire, SB066 est un des points de distribution de la CS de la Jonquière. D'autres bâtiments situés à plus 10km y sont reliés, donc nécessitent des allumeurs ZX. Ce bâtiment est le point de distribution de l'ensemble du secteur éloigné à Jonquière. Il est ainsi lui aussi éloigné du centre administratif, donc occasionne une grande distance en fibre optique pour le relier à la dorsale du réseau de la CS de la Jonquière.

En vous remerciant de l'attention apportée à la présente.

Le coordonnateur
Programme Villages branchés du Québec

L'analyste
Programme Villages branchés du Québec

Transmission par courrier électronique

Transmission par courrier électronique

Jacques Thibault
(514) 873-2691

Denyse Vinet
(514) 873-0028

Console de surveillance du réseau

Celle-ci sera utilisée par 3 partenaires (CS des Rives-du-Saguenay, de la Jonquière et MRC du Fjord-du-Saguenay). Le montant s'élève à 60 000 \$ et comprend le serveur, les logiciels nécessaires à la surveillance des trois (3) réseaux distincts, ainsi que la configuration et l'installation. Ce montant a donc été divisé en trois (3) parties égales, soit 20 000 \$ et attribué aux bâtiments suivants :

- CS des Rives-du-Saguenay (SA078)
- CS de la Jonquière (SB037)
- MRC du Fjord-du-Saguenay (MA701) → \$ 20 000.00.

Allumeurs additionnels

Il manquait 6 allumeurs LX/LH aux documents d'appel d'offres pour le bâtiment SB055 (Polyvalente d'Arvida). Étant donné que Bell n'a pas soumissionné pour les allumeurs manquants, au lieu d'ajouter ce coût aux montants de la colonne « Coût des équipements selon soumission », nous avons placé le coût de ceux-ci (5 500 \$) dans la colonne « Autres équipements et logiciels » afin de les distinguer (à la ligne du bâtiment SB055).

Contingence

Une contingence a été estimée, en appliquant 3% à la somme des trois (3) premières colonnes du tableau synthèse des coûts par bâtiment.

Matériaux nécessaires à l'installation des équipements

Tous les emplacements des bâtiments servant à accueillir la nouvelle fibre et les commutateurs seront préparés par les techniciens internes. À titre d'exemple, un panneau de contreplaqué sera mis en place, ainsi qu'un râtelier et dans certains cas une prise électrique supplémentaire. Donc, un montant estimé de 2 000 \$ a été appliqué à chaque bâtiment.

Étant donné que la MRC du Fjord-du-Saguenay n'a pas de techniciens comme les deux autres commissions scolaires, un montant de 48 000 \$ a été estimé, afin de procurer à la MRC les fonds nécessaires à la préparation d'un appel d'offres et la mise en place de ces emplacements. Ce montant a été appliqué au bâtiment MA701 et couvrira les dépenses pour les matériaux et la main d'œuvre.

Pourriez-vous préciser si tous les réseaux (des trois (3) commissions scolaires et de la MRC) seront à des vitesses de 2 Gbps au niveau de la dorsale et de 1 Gbps au niveau de la distribution. Sinon, pourriez-vous préciser les liens qui diffèrent de ces vitesses ?

C'est tout à fait exact pour les 2 commissions scolaires, tandis que le réseau de la MRC sera uniquement à 1Gbps tant pour la dorsale et pour le niveau distribution.



Gouvernement du Québec
Le ministre de l'Éducation

Madame Liz S. Gagné
Présidente
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
36, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec) G7H 1W2

Madame la Présidente,

Dans le cadre du programme Villages branchés du Québec, j'ai le plaisir de vous informer que j'autorise la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à réaliser, à titre de promoteur du projet, le déploiement d'un réseau de télécommunication par fibres optiques sur son territoire pour relier entre elles ses bâtisses et celles de ses partenaires municipaux.

Un montant de 1 224 315 \$ est réservé pour ce projet. Le coût estimé étant de 1 836 472 \$, l'écart sera financé par la contribution de la Commission scolaire pour un montant de 612 157 \$.

Je confirmerai à la Commission scolaire de la Jonquière, à la Commission scolaire Central Québec et au Séminaire de Chicoutimi l'aide gouvernementale qui leur sera accordée pour leur participation au projet. Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, M. Jean-Marc Fournier, confirmera à la MRC du Fjord du Saguenay l'aide gouvernementale accordée pour leur participation au projet.

La réalisation de ce projet fera régulièrement l'objet des vérifications d'usage par le ministère de l'Éducation. Notamment, selon les normes du programme Villages branchés du Québec, votre commission scolaire devra produire, dans un délai maximum de six mois, un rapport d'étape incluant tous les renseignements pertinents concernant l'avancement de votre projet.

...2

Je suis assuré que la réalisation de ce réseau de télécommunication, en rendant accessible une plus grande diversité de ressources, de produits et de services, permettra aux élèves de développer leurs compétences et favorisera leur réussite éducative. Je vous souhaite bonne chance dans la poursuite de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE REID

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

PRÉSENTATION

Transmettre ce formulaire dûment rempli avec les pièces justificatives à l'adresse suivante:

Secteur scolaire:

Programme Villages branchés du Québec
Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir
Direction des ressources didactiques
600, rue Fullum, 10^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Télécopieur : (514) 864-1948
Téléphone : (514) 873-5530

Secteur municipal:

Programme Villages branchés du Québec
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Direction de l'infrastructure municipale et de la Géomatique
10 rue Pierre-Olivier-Chauvreau
Québec (Québec) G1R 4J3
Télécopieur : (418) 691-2088
Téléphone : (418) 643-3204

IDENTIFICATION

Séminaire de Chicoutimi	Dossier n°	020-723000
Organisme		
	(418)549-0190	(418) 549-1524
N° d'organisme / Code géographique	Téléphone	Télécopieur
Implantation d'un réseau de télécommunication- Fibre optique	Réclamation n°	<input type="checkbox"/>
Titre du projet	Réclamation partielle	<input type="checkbox"/>
	ou	
	Réclamation finale	<input checked="" type="checkbox"/>

SOMMAIRE DES TRAVAUX VISES PAR LA RÉCLAMATION

Ce projet partenarial comporte l'installation de fibres optiques, des équipements de transport de réseau (1 Gbps) et de service pour relier le Séminaire de Chicoutimi au RISQ.

Travaux réalisés du 2002-09-01 au 2006-07-06

Pour la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente réclamation, l'organisme a-t-il reçu une aide financière en provenance d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire des gouvernements ? Non Oui Si **OUI**, indiquez la provenance et le montant. (Si l'espace n'est pas suffisant, joindre des feuilles en annexe.)

Provenance _____ Montant _____ \$

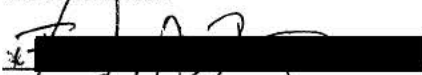



SOMMAIRE DES COÛTS VISES PAR LA RÉCLAMATION

(Pour la version électronique, ne rien inscrire dans cette section car les totaux sont calculés dans les différentes pages et reportés dans les sections appropriées.)

			Type de frais		À l'usage du Ministère
			Directs	Incidents	
1. Salaires bruts et charges sociales	Page 2	1.1	_____	1.2	a
2. Honoraires professionnels	Page 3 Page 4	2.1	_____	2.2	b
				1 197,76 \$	c
3. Immobilisations					d
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ	Page 5	3.1	226,30 \$		e
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments	Page 6	3.2	12 192,83 \$		f
3.3 Coûts relatifs aux équipements	Page 7	3.3	4 781,82 \$		g
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels	Page 8	3.4	_____		h
4. Total partiel		4.1	17 200,95 \$	4.2	1 197,76 \$
5. Taxes nettes		5.1	1 116,90 \$	5.2	77,77 \$
6. Frais de financement	Page 4	6.1	_____		i
7. Total des frais directs et incidents		7.1	18 317,85 \$	7.2	1 275,53 \$
Grand total		(7.1 + 7.2)	_____	_____	19 593,38 \$

ATTESTATION

Nous attestons que les renseignements fournis dans cette réclamation sont exacts, complets et conformes aux règles et normes du programme Villages branchés du Québec relativement au projet visé, que toutes les pièces justificatives fournies sont conformes aux originaux relatifs à la présente réclamation et que ces originaux sont disponibles aux fins de vérification.

	DIRECTEUR GÉNÉRAL		25/02/07
Nom	Fonction	Signature	Date
	DR. S. R. F. F. F. F.		14-03-07
Représentant du groupe	Fonction	Signature	Date

Dossier n° 020-723000

Réclamation n°

SALAIRES BRUTS ET CHARGES SOCIALES

	Noms des employés embauchés spécifiquement pour la réalisation des travaux admissibles	Tâche	Travaux effectués de à		Taux horaire	FRAIS DIRECTS			FRAIS INCIDENTS				Date de paiement	
						Nombre d'heures	Salaire brut	Charges sociales	Total	Nombre d'heures	Salaire brut	Charges sociales		Total
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
11														
12														
13														
14														
15														
16														
17														
18														
19														
20														
21														
22														
23														
24														
25														

TOTAL =
1.1

TOTAL =
1.2

Les totaux sont reportés aux sections 1.1 et 1.2 du SOMMAIRE DES COÛTS VISÉS PAR LA RÉCLAMATION (page 1).

Dossier n° 020-723000

HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTRES FRAIS (FRAIS DIRECTS)

Réclamation n°

CHÈQUE			FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA DÉPENSE ¹	NUMÉRO DE CONTRAT OU DE FACTURE	MONTANT TOTAL DE LA FACTURE AVANT TAXES	% APP	COÛTS (avant taxes)		TAXES BRUTES		TOTAUX
Date	Numéro	Montant						Directs		TPS	TVQ	
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												

¹ Pour connaître les dépenses admissibles à inscrire dans cette colonne, consulter le guide sur le Programme Villages branchés du Québec aux pages 8 et 9, sous la rubrique DÉPENSES ADMISSIBLES.

Taux de ristourne de taxes applicables			
Scolaire	TPS ----->	68 %	TVQ -----> 47 %
Municipal	TPS ----->	57,14 %	TVQ -----> 0 % (avant le 1 ^{er} février 2004)
	TPS ----->	100 %	TVQ -----> 0 % (après le 1 ^{er} février 2004)

Inscrire le taux applicable à la présente réclamation

TPS TVQ

2.1
Moins la ristourne de taxe applicable -
Taxes nettes =

Coûts directs	TPS brute	TVQ brute
	TPS	TVQ

5.1

5.1

Les totaux sont reportés aux sections 1.1 et 1.2 du SOMMAIRE DES COÛTS VISÉS PAR LA RÉCLAMATION (page 1).

Dossier n° .020-723000

HONORAIRES PROFESSIONNELS, AUTRES FRAIS ET FRAIS DE FINANCEMENT (FRAIS INCIDENTS)

Réclamation n°

	CHÈQUE			FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA DÉPENSE ¹	NUMÉRO DE CONTRAT OU DE FACTURE	MONTANT TOTAL DE LA FACTURE AVANT TAXES	%	COÛTS (avant taxes)		TAXES BRUTES		TOTAUX
	Date	Numéro	Montant						Honor. Prof. Autres frais	Frais de financement	TPS	TVQ	
1	2004-12-13	1646	463,88 \$	Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay	Première facturation fibre optique	C4-000156	403,49 \$	6,51%	26,27 \$		1,84 \$	2,11 \$	30,21 \$
2	2005-09-14	3460	3 095,84 \$	Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay	Deuxième facturation fibre optique	C4-000688	2 691,65 \$	6,51%	175,23 \$		12,27 \$	14,06 \$	201,55 \$
3				Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay	Troisième facturation fibre optique	C5-000668	15 303,57 \$	6,51%	996,26 \$		69,74 \$	79,95 \$	1 145,95 \$
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													
14													
15													
16													
17													
18													
19													
20													
21													
22													
23													
24													
25													

¹ Pour connaître les dépenses admissibles à inscrire dans cette colonne, consulter le guide sur le Programme Villages branchés du Québec aux pages 8 et 9, sous la rubrique DÉPENSES ADMISSIBLES.

Taux de ristourne de taxes applicables				
Scolaire	TPS ----->	68 %	TVQ ----->	47 %
Municipal	TPS ----->	57,14 %	TVQ ----->	0 % (avant le 1 ^{er} février 2004)
	TPS ----->	100 %	TVQ ----->	0 % (après le 1 ^{er} février 2004)

Inscrire le taux applicable à la présente réclamation	
TPS	TVQ
68,00%	47,00%

1 197,76		83,84	96,12
Honor. prof. Autres frais	Frais de financement	TPS brute	TVQ brute
2.2	6.1		
Moins la ristourne de taxe applicable -		57,01	45,18
Taxes nettes =		26,83	50,94
		TPS	TVQ
		5.2	5.2

Les totaux sont reportés aux sections 1.1 et 1.2 du SOMMAIRE DES COÛTS VISÉS PAR LA RÉCLAMATION (page 1).

Dossier n° 020-723000

COÛTS D'INTERCONNEXION AU RISQ

Réclamation n°

CHÈQUE			FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA DÉPENSE ¹	NUMÉRO DE CONTRAT OU DE FACTURE	MONTANT TOTAL DE LA FACTURE AVANT TAXES	% APP	COÛTS (avant taxes)		TAXES BRUTES		TOTAUX	
Date	Numéro	Montant						Directs		TPS	TVQ		
1	2004-12-13	1646	463,88 \$	Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay	Première facturation fibre optique	C4-000156	403,49 \$	1,23%	4,96 \$		0,35 \$	0,40 \$	5,71 \$
2	2005-09-14	3460	3 095,84 \$	Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay	Deuxième facturation fibre optique	C4-000688	2 691,65 \$	1,23%	33,11 \$		2,32 \$	2,66 \$	38,08 \$
3				Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay	Troisième facturation fibre optique	C5-000668	15 303,57 \$	1,23%	188,23 \$		13,18 \$	15,11 \$	216,52 \$
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													
14													
15													
16													
17													
18													
19													
20													
21													
22													
23													
24													
25													
									226,30		15,84	18,16	
									Coûts directs		TPS brute	TVQ brute	

¹ Pour connaître les dépenses admissibles à inscrire dans cette colonne, consulter le guide sur le Programme Villages branchés du Québec aux pages 8 et 9, sous la rubrique DÉPENSES ADMISSIBLES.

Taux de ristourne de taxes applicables			
Scolaire	TPS -----> 68 %	TVQ -----> 47 %	
Municipal	TPS -----> 57,14 %	TVQ -----> 0 % (avant le 1 ^{er} février 2004)	
	TPS -----> 100 %	TVQ -----> 0 % (après le 1 ^{er} février 2004)	

Inscrire le taux applicable à la présente réclamation	
TPS	TVQ
68,00%	47,00%

3.1			
Moins la ristourne de taxe applicable -	10,77	8,54	
Taxes nettes =	5,07	9,63	
	TPS	TVQ	

5.1 5.1

Les totaux sont reportés aux sections 1.1 et 1.2 du SOMMAIRE DES COÛTS VISÉS PAR LA RÉCLAMATION (page 1).

Dossier n° 020-723000

COÛTS D'INTERCONNEXION DES BÂTIMENTS

Réclamation n°

CHÈQUE			FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA DÉPENSE ¹	NUMÉRO DE CONTRAT OU DE FACTURE	MONTANT TOTAL DE LA FACTURE AVANT TAXES	%	COÛTS (avant taxes)		TAXES BRUTES		TOTAUX
Date	Numéro	Montant						Directs		TPS	TVQ	
1	2004-12-13	1646	463,88 \$	Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay	Première facturation fibre optique	C4-000156	403,49 \$	66,27%	267,39 \$	18,72 \$	21,46 \$	307,57 \$
2	2005-09-14	3460	3 095,84 \$	Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay	Deuxième facturation fibre optique	C4-000688	2 691,65 \$	66,27%	1 783,76 \$	124,86 \$	143,15 \$	2 051,77 \$
3				Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay	Troisième facturation fibre optique	C5-000668	15 303,57 \$	66,27%	10 141,68 \$	709,92 \$	813,87 \$	11 665,46 \$
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												

¹ Pour connaître les dépenses admissibles à inscrire dans cette colonne, consulter le guide sur le Programme Villages branchés du Québec aux pages 8 et 9, sous la rubrique DÉPENSES ADMISSIBLES.

Taux de ristourne de taxes applicables			
Scolaire	TPS	----->	68 %
	TVQ	----->	47 %
Municipal	TPS	----->	57,14 %
	TVQ	----->	0 % (avant le 1 ^{er} février 2004)
	TPS	----->	100 %
	TVQ	----->	0 % (après le 1 ^{er} février 2004)

			12 192,83		853,50	978,47
		Coûts directs			TPS brute	TVQ brute
			3.2			
		Inscrire le taux applicable à la présente réclamation		Moins la ristourne de taxe applicable -	580,38	459,88
		TPS	TVQ	Taxes nettes =	273,12	518,59
		68,00%	47,00%		TPS	TVQ
					5.1	5.1

Dossier n° 020-723000

COÛTS RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS

Réclamation n°

	CHÈQUE			FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA DÉPENSE ¹	NUMÉRO DE CONTRAT OU DE FACTURE	MONTANT TOTAL DE LA FACTURE AVANT TAXES	% APP	COÛTS (avant taxes)		TAXES BRUTES		TOTAUX
	Date	Numéro	Montant						Directs		TPS	TVQ	
1	2004-12-13	1646	463,88 \$	Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay	Première facturation fibre optique	C4-000156	403,49 \$	25,99%	104,87 \$		7,34 \$	8,42 \$	120,62 \$
2	2005-09-14	3460	3 095,84 \$	Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay	Deuxième facturation fibre optique	C4-000688	2 691,65 \$	25,99%	699,56 \$		48,97 \$	56,14 \$	804,67 \$
3				Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay	Troisième facturation fibre optique	C5-000668	15 303,57 \$	25,99%	3 977,40 \$		278,42 \$	319,19 \$	4 575,00 \$
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
11													
12													
13													
14													
15													
16													
17													
18													
19													
20													
21													
22													
23													
24													
25													

¹ Pour connaître les dépenses admissibles à inscrire dans cette colonne, consulter le guide sur le Programme Villages branchés du Québec aux pages 8 et 9, sous la rubrique DÉPENSES ADMISSIBLES.

Taux de ristourne de taxes applicables			
Scolaire	TPS -----> 68 %	TVQ -----> 47 %	
Municipal	TPS -----> 57,14 %	TVQ -----> 0 % (avant le 1 ^{er} février 2004)	
	TPS -----> 100 %	TVQ -----> 0 % (après le 1 ^{er} février 2004)	

Inscrire le taux applicable à la présente réclamation	
TPS	TVQ
68,00%	47,00%

4 781,82	334,73	383,74
Coûts directs	TPS brute	TVQ brute
3.3		
Moins la ristourne de taxe applicable -	227,61	180,36
Taxes nettes =	107,11	203,38
	TPS	TVQ
	5.1	5.1

Les totaux sont reportés aux sections 1.1 et 1.2 du SOMMAIRE DES COÛTS VISÉS PAR LA RÉCLAMATION (page 1).

Dossier n° 020-723000

Réclamation n°

COÛTS D'ACQUISITION DE LOGICIELS

CHÈQUE			FOURNISSEUR	DESCRIPTION DE LA DÉPENSE ¹	NUMÉRO DE CONTRAT OU DE FACTURE	MONTANT TOTAL DE LA FACTURE AVANT TAXES	% APP	COÛTS (avant taxes)		TAXES BRUTES		TOTAUX
Date	Numéro	Montant						Directs		TPS	TVQ	
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												

¹ Pour connaître les dépenses admissibles à inscrire dans cette colonne, consulter le guide sur le Programme Villages branchés du Québec aux pages 8 et 9, sous la rubrique DÉPENSES ADMISSIBLES.

Taux de ristourne de taxes applicables			
Scolaire	TPS ----->	68 %	TVQ -----> 47 %
Municipal	TPS ----->	57,14 %	TVQ -----> 0 % (avant le 1 ^{er} février 2004)
	TPS ----->	100 %	TVQ -----> 0 % (après le 1 ^{er} février 2004)

Inscrire le taux applicable à la présente réclamation

TPS TVQ

3.4
Moins la ristourne de taxe applicable -
Taxes nettes =

Coûts directs	TPS brute	TVQ brute
	TPS	TVQ

5.1

5.1

Les totaux sont reportés aux sections 1.1 et 1.2 du SOMMAIRE DES COÛTS VISÉS PAR LA RÉCLAMATION (page 1).

Projet :020-723000

Organisme : CS De La Jonquière

	Autorisation 2003-08-21	Réclamation # 1 2007-01-26	Réclamation # 2 2007-02-01	Réclamation # 3 0000-00-00	Dépenses non-admissibles	Dépenses reconnues admissibles
1. Salaires bruts et charges sociales Page 2 1.1		32 518,77 \$				32 518,77 \$
Incident 1.2		14 576,84 \$				
2. Honoraires professionnels Page 3 2.1		41 347,56 \$				41 347,56 \$
Incident Page 4 2.2	25 435,00 \$					
3. Immobilisations						
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ Page 5 3.1	5 411,00 \$	7 812,21 \$				7 812,21 \$
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments Page 6 3.2	553 378,00 \$	436 671,97 \$				436 671,97 \$
3.3 Coûts relatifs aux équipements Page 7 3.3	405 786,00 \$	165 072,69 \$				165 072,69 \$
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels Page 8 3.4						
4. Total partiel 4.1	990 010,00 \$	698 000,04 \$				698 000,04 \$
5. Taxes nettes 5.1	64 284,00 \$	43 211,32 \$				43 211,32 \$
6. Frais de financement temporaires Page 4		20 442,22 \$				20 442,22 \$
Grand total	1 054 294,00 \$	761 653,58 \$				761 653,58 \$
Aide financière Villages branchés du Québec	702 863 \$					507 769,05 \$
Contibution de l'organisme	351 431 \$					253 884,53 \$

Note: Les frais d'emprunt temporaire occasionnés pendant la période de réalisation du projet sont pris en compte selon la mesure 50610 prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires Correction Renée Veilleux 12 avril 2013

Organisme: Commission scolaire De La Jonquière No d'organisme: 724000 No de projet: 020-723000			Date de réception de la demande: 2003-05-28 Date de l'autorisation: 2003-08-21	
	Demandé	Dépenses non admissibles	Autorisé	Commentaires
Rémunération Salaires bruts Charges sociales (12 % salaires bruts) Total rémunération				
Honoraires professionnels Étude préliminaire CGI Études plans et devis Devicom Avocats Gauthier et Bédard Avocats Fasken, Martineau, Du Moulin Total Hon. Prof. et autres dépenses	8 217 \$ 17 389 \$ 4 023 \$ 4 023 \$ 33 652 \$	8 217 \$ 8 217 \$	 17 389 \$ 4 023 \$ 4 023 \$ 25 435 \$	Coûts de l'étude préliminaire non admissibles
Immobilisations Interconnexion RISQ Interconnexion Bâtiments Équipements Logiciels Total construction	5 411 \$ 553 378 \$ 468 310 \$ 1 027 099 \$	 62 524 \$ 62 524 \$	5 411 \$ 553 378 \$ 405 786 \$ 964 575 \$	Voir note 1
Sous-total Honoraires professionnels et Immobilisations avant taxes	1 060 751 \$	70 741 \$	990 010 \$	
TPS TVQ TPS @ TVQ @ Taxes nettes	74 253 \$ 85 125 \$ (50 492 \$) (40 009 \$) 68 877 \$	4 952 \$ 5 677 \$ (3 367 \$) (2 668 \$) 4 593 \$	69 301 \$ 79 448 \$ (47 124 \$) (37 341 \$) 64 284 \$	
Grand Total	1 129 628 \$	75 334 \$	1 054 294 \$	
Participation du milieu Aide financière Villages branchés			351 431 \$ 702 863 \$	
Commentaires additionnels				
<p>Note 1: Les équipements du service d'alimentation sans coupure (UPS) des points d'accès ne sont pas admissibles pour un total avant taxes de 6 728 \$, ceux des points de distribution ont été conservés.</p> <p>Pour les équipements WS-C3550-48-SMI, le coût de l'excédent des 24 ports admissibles a été enlevé pour un total avant taxes de 46 800 \$.</p> <p>Pour les commutateurs d'accès, le second commutateur a été enlevé pour un total avant taxes de 8 996 \$.</p>				

Projet : 020-723000

Organisme : CS De La Jonquière

	Autorisation 2003-08-21	Réclamation # 1 2007-01-26	Réclamation # 2	Réclamation # 3	Dépenses non-admissibles	Dépenses reconnues admissibles
1. Salaires bruts et charges sociales Page 2 1.1 Incident 1.2		32 518,77 \$				32 518,77 \$
2. Honoraires professionnels Page 3 2.1 Incident Page 4 2.2	25 435,00 \$	14 576,84 \$ 41 347,56 \$				14 576,84 \$ 41 347,56 \$
3. Immobilisations						
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ Page 5 3.1	5 411,00 \$	7 812,21 \$				7 812,21 \$
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments Page 6 3.2	553 378 \$	436 671,97 \$				436 671,97 \$
3.3 Coûts relatifs aux équipements Page 7 3.3	405 786 \$	165 072,69 \$				165 072,69 \$
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels Page 8 3.4						
4. Total partiel 4.1	990 010 \$	698 000,04 \$				698 000,04 \$
5. Taxes nettes 5.1	64 284 \$	43 201,60 \$				43 201,60 \$
6. Frais de financement temporaires Page 4		Note 1	20 442,22			
Grand total	1 054 294 \$	741 201,64 \$				741 201,64 \$
Aide financière Villages branchés du Québec	702 863 \$					507 762,05 \$
Contribution de l'organisme	351 431 \$					494 134,43 \$
						247 067,21 \$

État de SIT
507 769,05
12 mai 2012

Note 1: Les frais d'emprunt temporaire occasionnés pendant la période de réalisation du projet sont pris en compte selon la mesure 50610 prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires



FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

PRÉSENTATION

Transmettre ce formulaire dûment rempli avec les pièces justificatives à l'adresse suivante:

Secteur scolaire:

Programme Villages branchés du Québec
Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir
Direction des ressources didactiques
600, rue Fullum, 10^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Télécopieur : (514) 864-1948
Téléphone : (514) 873-5530

Secteur municipal:

Programme Villages branchés du Québec
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Direction de l'infrastructure municipale et de la Géomatique
10 rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Télécopieur : (418) 691-2088
Téléphone : (418) 643-3204

IDENTIFICATION

Commission Scolaire De La Jonquière			Dossier n°	020-723000
Organisme				
724000	(418) 542-7551	(418) 547-6785	Réclamation n°	<input type="text"/>
N° d'organisme / Code géographique			Téléphone	Télécopieur
Implantation d'un réseau de télécommunication- Fibre optique			Réclamation partielle	<input type="text"/>
Titre du projet			ou	
			Réclamation finale	<input checked="" type="checkbox"/>

SOMMAIRE DES TRAVAUX VISES PAR LA RÉCLAMATION

Ce projet partenarial comporte l'installation de fibres optiques, des équipements de transport de réseau (1 Gbps) et de service pour relier toutes les écoles, centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle ainsi que les bureaux administratifs de la CS De La Jonquière entre eux et le RISQ.

Travaux réalisés du 2002-09-01 au 2006-07-06

Pour la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente réclamation, l'organisme a-t-il reçu une aide financière en provenance d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire des gouvernements ? Non Oui SI OUI, indiquez la provenance et le montant. (Si l'espace n'est pas suffisant, joindre des feuilles en annexe.)

Provenance _____ Montant _____ \$

SOMMAIRE DES COÛTS VISES PAR LA RÉCLAMATION

(Pour la version électronique, ne rien inscrire dans cette section car les totaux sont calculés dans les différentes pages et reportés dans les sections appropriées.)

			Type de frais		À l'usage du Ministère
			Directs	Incidents	
1. Salaires bruts et charges sociales	Page 2	1.1	32 518.73 \$	1.2	a
2. Honoraires professionnels	Page 3	2.1	14 576.84 \$		b
	Page 4			2.2	c
				41 347.56 \$	d
3. Immobilisations					e
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ	Page 5	3.1	7 812.21 \$		f
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments	Page 6	3.2	436 671.97 \$		g
3.3 Coûts relatifs aux équipements	Page 7	3.3	165 072.69 \$		h
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels	Page 8	3.4			i
4. Total partiel		4.1	656 652.44 \$	4.2	j
				41 347.56 \$	k
5. Taxes nettes		5.1	40 526.56 \$	5.2	l
				2 684.80 \$	
6. Frais de financement	Page 4			6.1	
				20 442.22 \$	
7. Total des frais directs et incidents		7.1	697 179.00 \$	7.2	
				64 474.58 \$	
Grand total			(7.1 + 7.2)		
				761 653.58 \$	

ATTESTATION

Nous attestons que les renseignements fournis dans cette réclamation sont exacts, complets et conformes aux règles et normes du programme Villages branchés du Québec relativement au projet visé, que toutes les pièces justificatives fournies sont conformes aux originaux relatifs à la présente réclamation et que ces originaux sont disponibles aux fins de vérification.

Raynald Thibeault	Directeur général		2007-01-26
Nom	Fonction	Signature	Date
Michel Simard	Directeur des finances		2007-01-26
Représentant du groupe	Fonction	Signature	Date

Projet : 020-723000

Organisme : CS des Rives du Saguenay

	Autorisation	Réclamation # 1 2006-11-07	Réclamation # 2	Réclamation # 3	Dépenses non-admissibles	Dépenses reconnues admissibles
1. Salaires bruts et charges sociales Page 2 1.1						
Incident 1.2		23 431,85 \$			5 142,09 \$	
2. Honoraires professionnels Page 3 2.1						
Incident Page 4 2.2	52 235 \$	131 401,92 \$	37 649,86 \$		2 091,70 \$	166 960,08 \$
3. Immobilisations						
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ Page 5 3.1	5 411 \$	30 938,31 \$				30 938,31 \$
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments Page 6 3.2	1 024 050 \$	1 027 177,76 \$				1 027 177,76 \$
3.3 Coûts relatifs aux équipements Page 7 3.3	642 800 \$	412 299,37 \$				412 299,37 \$
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels Page 8 3.4			16 221,00 \$			16 221,00 \$
4. Total partiel 4.1	1 724 496 \$	1 625 249,20 \$	53 870,86 \$		7 233,79 \$	1 671 886,28 \$
5. Taxes nettes 5.1	111 976 \$	104 010,01 \$	3 284,54 \$		135,82 \$	107 158,73 \$
6. Frais de financement temporaires Page 4		Note1	Note1			
Grand total	1 836 472 \$	1 729 259,21 \$	57 155,40 \$		7 369,60 \$	1 779 045,00 \$
Aide financière Villages branchés du Québec	1 224 315 \$					1 186 030,00 \$
Contibution de l'organisme	612 157 \$					593 015,00 \$

Note 1: Les frais d'emprunt temporaire occasionnés pendant la période de réalisation du projet sont pris en compte selon la mesure 50610 prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

PRÉSENTATION

Transmettre ce formulaire dûment complété avec les pièces justificatives à l'adresse suivante:

Pour le secteur scolaire:

Programme Villages branchés du Québec

Ministère de l'Éducation
Direction des ressources didactiques
600, rue Fullum, 10^{ème} étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Télécopieur: (514) 864-1948
Téléphone: (514) 873-5530

Pour le secteur municipal:

Programme Villages branchés du Québec

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Direction de l'infrastructure municipale et de la Géomatique
10 rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Télécopieur: (418) 691-2088
Téléphone: (418) 643-3204

IDENTIFICATION

Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay

Dossier no.

020-723000

Organisme

72300

(418) 698-5000

(418) 698-5255

Réclamation no.

1

No d'organisme / Code géographique

Téléphone

Télécopieur

Réclamation partielle

ou

Réclamation finale

X

Implantation d'un réseau de télécommunication - Fibre optique

Titre du projet

SOMMAIRE DES TRAVAUX VISÉS PAR LA RÉCLAMATION

Ce projet partenarial comporte l'installation de fibres optiques, des équipements de transport de réseau (1 Gbps) et de service pour relier toutes les écoles, centres d'éducation des adultes et formation professionnelle ainsi que les bureaux administratifs de la CS des Rives-du-Saguenay entre eux et au RISQ.

Copie de travail

Travaux réalisés du sept-02 au juil-06

Pour la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente réclamation, l'organisme a-t-il reçu une aide financière en provenance d'un ministère,

d'une agence ou d'un mandataire des gouvernements ?

Non

Oui

Si OUI, indiquez la provenance et le montant

(si l'espace n'est pas suffisant joignez des feuilles en annexe)

Provenance

Montant

\$

SOMMAIRE DES COÛTS VISÉS PAR LA RÉCLAMATION

(Ne rien inscrire dans cette section, les montants sont calculés dans les différentes pages)

		Type de frais		À l'usage du ministère	
		Directs	Incidents		
1. Salaires bruts et charges sociales	Page 2	1.1	1.2 23 431,85 \$ ✓	a	
2. Honoraires professionnels	Page 3 Page 4	2.1	2.2 131 401,92 \$ ✓	b	
3. Immobilisations				c	
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ	Page 5	3.1	30 938,31 \$ ✓	d	
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments	Page 6	3.2	1 027 177,76 \$ Voir VALIDATION DES DEPENSES	e	
3.3 Coûts des équipements	Page 7	3.3	412 299,37 \$	f	
3.4 Coûts d'acquisition des logiciels	Page 8	3.4		g	
4. Sous-total		4.1	1 470 415,44 \$	4.2 154 833,76 \$	h
5. Taxes nettes		5.1	95 389,13 \$	5.2 8 461,27 \$	i
6. Frais de financement	Page 4			6.1	j
7. Total des frais directs et incidents		7.1	1 565 804,57 \$	7.2 163 295,03 \$	k
Grand total		(7.1 + 7.2)	1 729 099,60 \$	l	

ATTESTATION

Nous attestons que les renseignements fournis dans cette réclamation sont exacts, complets et conformes aux règles et normes du programme Villages branchés du Québec relativement au projet visé, que toutes les pièces justificatives fournies sont conformes aux originaux relatifs à la présente réclamation, et que ces originaux sont disponibles pour fins de vérification.

Nom

Fonction

Signature

Date

Représentant du groupe

Fonction

Signature

Date

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

PRÉSENTATION

Transmettre ce formulaire dûment rempli avec les pièces justificatives à l'adresse suivante:

Secteur scolaire:

Programme Villages branchés du Québec
Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir
Direction des ressources didactiques
600, rue Fullum, 10^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Télécopieur : (514) 864-1948
Téléphone : (514) 873-5530

Secteur municipal:

Programme Villages branchés du Québec
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Direction de l'inforoute municipale et de la Géomatique
10 rue Pierre-Olivier-Chauvreau
Québec (Québec) G1R 4J3
Télécopieur : (418) 691-2088
Téléphone : (418) 643-3204

IDENTIFICATION

Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay			Dossier n°	020-723000
Organisme				
723000	(418)698-5000	(418) 698-5255	Réclamation n°	2
N° d'organisme / Code géographique	Téléphone	Télécopieur	Réclamation partielle	<input type="checkbox"/>
Implantation d'un réseau de télécommunication- Fibre optique			ou	
Titre du projet			Réclamation finale	<input checked="" type="checkbox"/>

SOMMAIRE DES TRAVAUX VISÉS PAR LA RÉCLAMATION

Ce projet partenarial comporte l'installation de fibres optiques, des équipements de transport de réseau (1 Gbps) et de service pour relier toutes les écoles, centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle ainsi que les bureaux administratifs de la CS des Rives-du-Saguenay entre eux et au RISQ.

Travaux réalisés du 2002-09-01 au 2006-07-06

Pour la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente réclamation, l'organisme a-t-il reçu une aide financière en provenance d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire des gouvernements ? Non Oui Si **OUI**, indiquez la provenance et le montant. (Si l'espace n'est pas suffisant, joindre des feuilles en annexe.)

Provenance _____ Montant _____ \$

SOMMAIRE DES COÛTS VISÉS PAR LA RÉCLAMATION

(Pour la version électronique, ne rien inscrire dans cette section car les totaux sont calculés dans les différentes pages et reportés dans les sections appropriées.)

		Type de frais		À l'usage du Ministère
		Directs	Incidents	
1. Salaires bruts et charges sociales	Page 2	1.1 _____	1.2 _____	a _____
2. Honoraires professionnels	Page 3 Page 4	2.1 _____	2.2 <u>37 649,86 \$</u>	b _____
3. Immobilisations				c _____
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ	Page 5	3.1 _____		d _____
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments	Page 6	3.2 _____		e _____
3.3 Coûts relatifs aux équipements	Page 7	3.3 <u>16 221,00 \$</u>		f _____
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels	Page 8	3.4 _____		g _____
4. Total partiel		4.1 <u>16 221,00 \$</u>	4.2 <u>37 649,86 \$</u>	h _____
5. Taxes nettes		5.1 <u>994,92 \$</u>	5.2 <u>2 289,63 \$</u>	i _____
6. Frais de financement	Page 4		6.1 _____	j _____
7. Total des frais directs et incidents		7.1 <u>17 215,92 \$</u>	7.2 <u>39 939,49 \$</u>	k _____
Grand total		(7.1 + 7.2)	<u>57 155,41 \$</u>	l _____

ATTESTATION

Nous attestons que les renseignements fournis dans cette réclamation sont exacts, complets et conformes aux règles et normes du programme Villages branchés du Québec relativement au projet visé, que toutes les pièces justificatives fournies sont conformes aux originaux relatifs à la présente réclamation et que ces originaux sont disponibles au

Nom _____ Fonction Jiheneul SKF Signature Michel Girard Date 28-03-07

Représentant du groupe _____ Fonction _____ Signature _____ Date _____

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

PRÉSENTATION

Transmettre ce formulaire dûment rempli avec les pièces justificatives à l'adresse suivante:

Secteur scolaire:

Programme Villages branchés du Québec
Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir
Direction des ressources didactiques
600, rue Fullum, 10^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Télécopieur : (514) 864-1948
Téléphone : (514) 873-5530

Secteur municipal:

Programme Villages branchés du Québec
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Direction de l'infrastructure municipale et de la Géomatique
10 rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Télécopieur : (418) 691-2088
Téléphone : (418) 643-3204

IDENTIFICATION

Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay			Dossier n°	020-723000
Organisme				
723000	(418)698-5000	(418) 698-5255	Réclamation n°	
N° d'organisme / Code géographique	Téléphone	Télécopieur	Réclamation partielle	
			ou	
Implantation d'un réseau de télécommunication- Fibre optique			Réclamation finale	X
Titre du projet				

SOMMAIRE DES TRAVAUX VISÉS PAR LA RÉCLAMATION

Ce projet partenarial comporte l'installation de fibres optiques, des équipements de transport de réseau (1 Gbps) et de service pour relier toutes les écoles, centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle ainsi que les bureaux administratifs de la CS des Rives-du-Saguenay entre eux et au RISQ.

Travaux réalisés du 2002-09-01 au 2006-07-06

Pour la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente réclamation, l'organisme a-t-il reçu une aide financière en provenance d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire des gouvernements ? Non Oui Si **OUI**, indiquez la provenance et le montant. (Si l'espace n'est pas suffisant, joindre des feuilles en annexe.)

Provenance _____ Montant _____ \$

SOMMAIRE DES COÛTS VISÉS PAR LA RÉCLAMATION

(Pour la version électronique, ne rien inscrire dans cette section car les totaux sont calculés dans les différentes pages et reportés dans les sections appropriées.)

		Type de frais		À l'usage du Ministère
		Directs	Incidents	
1. Salaires bruts et charges sociales	Page 2	1.1 _____	1.2 23 431,85 \$ ✓	a _____
2. Honoraires professionnels	Page 3 Page 4	2.1 _____	2.2 131 571,04 \$ ✓	b _____
3. Immobilisations				c _____
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ	Page 5	3.1 30 938,31 \$ ✓		d _____
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments	Page 6	3.2 1 027 303,81 \$ ✓		e _____
3.3 Coûts relatifs aux équipements	Page 7	3.3 412 299,37 \$		f _____
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels	Page 8	3.4 _____		g _____
4. Total partiel		4.1 1 470 541,49 \$	4.2 155 002,89 \$	h _____
5. Taxes nettes		5.1 95 334,65 \$	5.2 8 472,25 \$	i _____
6. Frais de financement	Page 4		6.1 _____	j _____
7. Total des frais directs et incidents		7.1 1 565 876,14 \$	7.2 163 475,14 \$	k _____
Grand total		(7.1 + 7.2)	1 729 351,28 \$	l _____

ATTESTATION

Nous attestons que les renseignements fournis dans cette réclamation sont exacts, complets et conformes aux règles et normes du programme Villages branchés du Québec relativement au projet visé, que toutes les pièces justificatives fournies sont conformes aux originaux relatifs à la présente réclamation et que ces originaux sont disponibles aux fins de vérification.

Nom: Michel SIMARD Fonction: Directeur SR Finances Signature: _____ Date: 7 nov 2006
Représentant du groupe: Michel SIMARD Fonction: / / / Signature: _____ Date: 7 nov 2006

Madame Monique Villeneuve
Présidente
Commission scolaire de la Jonquière
3644 rue Saint-Jules C.P. 1600
Jonquière (Québec) G7X 7X4

Madame la Présidente,

Dans le cadre du programme Villages branchés du Québec, j'ai le plaisir de vous informer que j'autorise la Commission scolaire de la Jonquière à réaliser, à titre de partenaire du projet de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le déploiement d'un réseau de télécommunication par fibres optiques pour relier entre elles ses bâtisses.

Un montant de 702 863 \$ est réservé pour ce projet. Le coût estimé étant de 1 054 294 \$, l'écart sera financé par la contribution de la Commission scolaire pour un montant de 351 431 \$.

La réalisation de ce projet fera régulièrement l'objet des vérifications d'usage par le ministère de l'Éducation. Notamment, selon les normes du programme Villages branchés du Québec, votre commission scolaire devra produire, dans un délai maximum de six mois, un rapport d'étape incluant tous les renseignements pertinents concernant l'avancement de ce projet.

Je suis assuré que la réalisation de ce réseau de télécommunication, en rendant accessible une plus grande diversité de ressources, de produits et de services, permettra aux élèves de développer leurs compétences et favorisera leur réussite éducative. Je vous souhaite bonne chance dans la poursuite de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE REID

Monsieur Martin Hicks
Président
Commission scolaire Central Québec
2046 Chemin Saint-Louis
Syllery (Québec) G1T 1P4

Monsieur le Président,

Dans le cadre du programme Villages branchés du Québec, j'ai le plaisir de vous informer que j'autorise la Commission scolaire Central Québec à réaliser, à titre de partenaire du projet de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le déploiement d'un réseau de télécommunication par fibres optiques pour relier entre elles ses bâtisses situées dans la région du Saguenay.

Un montant de 31 252 \$ est réservé pour ce projet. Le coût estimé étant de 46 877 \$, l'écart sera financé par la contribution de la Commission scolaire pour un montant de 15 626 \$.

La réalisation de ce projet fera régulièrement l'objet des vérifications d'usage par le ministère de l'Éducation. Notamment, selon les normes du programme Villages branchés du Québec, votre commission scolaire devra produire, dans un délai maximum de six mois, un rapport d'étape incluant tous les renseignements pertinents concernant l'avancement de ce projet.

Je suis assuré que la réalisation de ce réseau de télécommunication, en rendant accessible une plus grande diversité de ressources, de produits et de services, permettra aux élèves de développer leurs compétences et favorisera leur réussite éducative. Je vous souhaite bonne chance dans la poursuite de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE REID

Madame Johanne Gobeil
Présidente du Conseil d'Administration
Séminaire de Chicoutimi
679, rue Chabanel,
Chicoutimi (Québec) G7H 1Z7

Madame la Présidente,

Dans le cadre du programme Villages branchés du Québec, j'ai le plaisir de vous informer que j'autorise le Séminaire de Chicoutimi à réaliser l'interconnexion de l'école au Réseau d'informations scientifiques du Québec, à titre de partenaire du projet de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, soit le déploiement d'un réseau de télécommunication par fibres optiques.

Un montant de 16 936 \$ est réservé pour ce projet. Le coût estimé étant de 28 227 \$, l'écart sera financé par la contribution de votre école pour un montant de 11 291 \$. Conformément à la règle budgétaire émise pour le déploiement des infrastructures de télécommunication, cette allocation sera versée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay qui assurera, avec votre école, le suivi au projet.

La réalisation de ce projet fera régulièrement l'objet des vérifications d'usage par le ministère de l'Éducation. Notamment, selon les normes du programme Villages branchés du Québec, la commission scolaire devra produire, dans un délai maximum de six mois, un rapport d'étape incluant tous les renseignements pertinents concernant l'avancement de ce projet.

Je suis assuré que la réalisation de ce réseau de télécommunication, en rendant accessible une plus grande diversité de ressources, de produits et de services, permettra aux élèves de développer leurs compétences et favorisera leur réussite éducative. Je vous souhaite bonne chance dans la poursuite de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE REID



Gouvernement du Québec
Le ministre de l'Éducation

Québec, le 11 septembre 2003

Monsieur Martin Hicks
Président
Commission scolaire Central Québec
2046, chemin Saint-Louis
Sillery (Québec) G1T 1P4

Monsieur le Président,

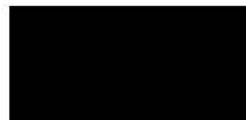
Dans le cadre du programme Villages branchés du Québec, j'ai le plaisir de vous informer que j'autorise la Commission scolaire Central Québec à réaliser, à titre de partenaire du projet de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le déploiement d'un réseau de télécommunication par fibres optiques pour relier entre elles ses bâtisses situées dans la région du Saguenay.

Un montant de 31 252 \$ est réservé pour ce projet. Le coût estimé étant de 46 877 \$, l'écart sera financé par la contribution de la Commission scolaire pour un montant de 15 626 \$.

La réalisation de ce projet fera régulièrement l'objet des vérifications d'usage par le ministère de l'Éducation. Notamment, selon les normes du programme Villages branchés du Québec, votre commission scolaire devra produire, dans un délai maximum de six mois, un rapport d'étape incluant tous les renseignements pertinents concernant l'avancement de ce projet.

Je suis assuré que la réalisation de ce réseau de télécommunication, en donnant accès à une plus grande diversité de ressources, de produits et de services, permettra aux élèves de développer leurs compétences et favorisera leur réussite éducative. Je vous souhaite bonne chance dans la poursuite de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PIERRE REID



Gouvernement du Québec
Le ministre de l'Éducation

Québec, le 11 septembre 2003

Madame Johanne Gobeil
Présidente du conseil d'administration
Séminaire de Chicoutimi
679, rue Chabanel
Chicoutimi (Québec) G7H 1Z7

Madame la Présidente,

Dans le cadre du programme Villages branchés du Québec, j'ai le plaisir de vous informer que j'autorise le Séminaire de Chicoutimi à réaliser l'interconnexion de l'école au Réseau d'informations scientifiques du Québec, à titre de partenaire du projet de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, soit le déploiement d'un réseau de télécommunication par fibres optiques.

Un montant de 16 936 \$ est réservé pour ce projet. Le coût estimé étant de 28 227 \$, l'écart sera financé par la contribution de votre école pour un montant de 11 291 \$. Conformément à la règle budgétaire émise pour le déploiement des infrastructures de télécommunication, cette allocation sera versée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay qui assurera, avec votre école, le suivi au projet.

La réalisation de ce projet fera régulièrement l'objet des vérifications d'usage par le ministère de l'Éducation. Notamment, selon les normes du programme Villages branchés du Québec, la Commission scolaire devra produire, dans un délai maximum de six mois, un rapport d'étape incluant tous les renseignements pertinents concernant l'avancement de ce projet.

Je suis assuré que la réalisation de ce réseau de télécommunication, en donnant accès à une plus grande diversité de ressources, de produits et de services, permettra aux élèves de développer leurs compétences et favorisera leur réussite éducative. Je vous souhaite bonne chance dans la poursuite de votre projet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE REID

Projet : 020-723000

Organisme : CS des Rives du Saguenay

	Autorisation	Réclamation # 1 2006-11-07	Réclamation # 2	Réclamation # 3	Dépenses non-admissibles	Dépenses reconnues admissibles
1. Salaires bruts et charges sociales Page 2 1.1						
Incident 1.2		23 431,85 \$			5 142,09 \$	
2. Honoraires professionnels Page 3 2.1						
Incident Page 4 2.2	52 235 \$	131 401,92 \$	37 649,86 \$		2 091,70 \$	166 960,08 \$
3. Immobilisations						
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ Page 5 3.1	5 411 \$	30 938,31 \$				30 938,31 \$
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments Page 6 3.2	1 024 050 \$	1 027 177,76 \$				1 027 177,76 \$
3.3 Coûts relatifs aux équipements Page 7 3.3	642 800 \$	412 299,37 \$				412 299,37 \$
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels Page 8 3.4			16 221,00 \$			16 221,00 \$
4. Total partiel 4.1	1 724 496 \$	1 625 249,20 \$	53 870,86 \$		7 233,79 \$	1 671 886,28 \$
5. Taxes nettes 5.1	111 976 \$	104 010,01 \$	3 284,54 \$		135,82 \$	107 158,73 \$
6. Frais de financement temporaires Page 4		Note1	Note1			
Grand total	1 836 472 \$	1 729 259,21 \$	57 155,40 \$		7 369,60 \$	1 779 045,00 \$
Aide financière Villages branchés du Québec	1 224 315 \$					1 186 030,00 \$
Contribution de l'organisme	612 157 \$					593 015,00 \$

Note 1: Les frais d'emprunt temporaire occasionnés pendant la période de réalisation du projet sont pris en compte selon la mesure 50610 prévue aux règles budgétaires des commissions scolaires

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

PRÉSENTATION

Transmettre ce formulaire dûment complété avec les pièces justificatives à l'adresse suivante:

Pour le secteur scolaire:

Programme Villages branchés du Québec

Ministère de l'Éducation
Direction des ressources didactiques
600, rue Fullum, 10^{ième} étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Télécopieur: (514) 864-1948
Téléphone: (514) 873-5530

Pour le secteur municipal:

Programme Villages branchés du Québec

Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
Direction de l'infrastructure municipale et de la Géomatique
10 rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Télécopieur: (418) 691-2088
Téléphone: (418) 643-3204

IDENTIFICATION

Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay

Dossier no.

020-723000

Organisme

72300

(418) 698-5000

(418) 698-5255

Réclamation no.

1

No d'organisme / Code géographique

Téléphone

Télécopieur

Réclamation partielle

ou

Réclamation finale

X

Implantation d'un réseau de télécommunication - Fibre optique

Titre du projet

SOMMAIRE DES TRAVAUX VISES PAR LA RÉCLAMATION

Ce projet partenarial comporte l'installation de fibres optiques, des équipements de transport de réseau (1 Gbps) et de service pour relier toutes les écoles, centres d'éducation des adultes et formation professionnelle ainsi que les bureaux administratifs de la CS des Rives-du-Saguenay entre eux et au RISQ.

Copie de travail

Travaux réalisés du sept-02 au juil-06

Pour la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente réclamation, l'organisme a-t-il reçu une aide financière en provenance d'un ministère,

d'une agence ou d'un mandataire des gouvernements ?

Non

Oui

Si OUI, indiquez la provenance et le montant

(si l'espace n'est pas suffisant joignez des feuilles en annexe)

Provenance

Montant

\$

SOMMAIRE DES COÛTS VISES PAR LA RÉCLAMATION

(Ne rien inscrire dans cette section, les montants sont calculés dans les différentes pages)

			Type de frais		À l'usage du ministère	
			Directs	Incidents		
1. Salaires bruts et charges sociales	Page 2	1.1		1.2	23 431,85 \$ ✓	a
2. Honoraires professionnels	Page 3 Page 4	2.1		2.2	131 401,92 \$ ✓	b
3. Immobilisations						c
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ	Page 5	3.1	30 938,31 \$ ✓			d
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments	Page 6	3.2	1 027 177,76 \$		VOIR VALIDATION DES DEPENSES	e
3.3 Coûts des équipements	Page 7	3.3	412 299,37 \$			f
3.4 Coûts d'acquisition des logiciels	Page 8	3.4				g
4. Sous-total		4.1	1 470 415,44 \$	4.2	154 833,76 \$	h
5. Taxes nettes		5.1	95 389,13 \$	5.2	8 461,27 \$	i
6. Frais de financement	Page 4			6.1		j
7. Total des frais directs et incidents		7.1	1 565 804,57 \$	7.2	163 295,03 \$	k
Grand total			(7.1 + 7.2)		1 729 099,60 \$	l

ATTESTATION

Nous attestons que les renseignements fournis dans cette réclamation sont exacts, complets et conformes aux règles et normes du programme Villages branchés du Québec relativement au projet visé, que toutes les pièces justificatives fournies sont conformes aux originaux relatifs à la présente réclamation, et que ces originaux sont disponibles pour fins de vérification.

Nom

Fonction

Signature

Date

Représentant du groupe

Fonction

Signature

Date

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

PRÉSENTATION

Transmettre ce formulaire dûment rempli avec les pièces justificatives à l'adresse suivante:

Secteur scolaire:

Programme Villages branchés du Québec
Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir
Direction des ressources didactiques
600, rue Fullum, 10^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Télécopieur : (514) 864-1948
Téléphone : (514) 873-5530

Secteur municipal:

Programme Villages branchés du Québec
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Direction de l'inforoute municipale et de la Géomatique
10 rue Pierre-Olivier-Chauvreau
Québec (Québec) G1R 4J3
Télécopieur : (418) 691-2088
Téléphone : (418) 643-3204

IDENTIFICATION

Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay
Organisme

Dossier n° 020-723000

723000
N° d'organisme / Code géographique

(418)698-5000
Téléphone

(418) 698-5255
Télécopieur

Réclamation n° 2

Réclamation partielle

ou
Réclamation finale

Implantation d'un réseau de télécommunication- Fibre optique
Titre du projet

SOMMAIRE DES TRAVAUX VISÉS PAR LA RÉCLAMATION

Ce projet partenarial comporte l'installation de fibres optiques, des équipements de transport de réseau (1 Gbps) et de service pour relier toutes les écoles, centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle ainsi que les bureaux administratifs de la CS des Rives-du-Saguenay entre eux et au RISQ.

Travaux réalisés du 2002-09-01 au 2006-07-06

Pour la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente réclamation, l'organisme a-t-il reçu une aide financière en provenance d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire des gouvernements ? Non Oui Si OUI, indiquez la provenance et le montant. (Si l'espace n'est pas suffisant, joindre des feuilles en annexe.)

Provenance _____ Montant _____ \$

SOMMAIRE DES COÛTS VISÉS PAR LA RÉCLAMATION

(Pour la version électronique, ne rien inscrire dans cette section car les totaux sont calculés dans les différentes pages et reportés dans les sections appropriées.)

		Type de frais		À l'usage du Ministère
		Directs	Incidents	
1. Salaires bruts et charges sociales	Page 2	1.1 _____	1.2 _____	a _____
2. Honoraires professionnels	Page 3	2.1 _____	2.2 37 649,86 \$	b _____
	Page 4			
3. Immobilisations				d _____
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ	Page 5	3.1 _____		e _____
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments	Page 6	3.2 _____		f _____
3.3 Coûts relatifs aux équipements	Page 7	3.3 16 221,00 \$		g _____
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels	Page 8	3.4 _____		h _____
4. Total partiel		4.1 16 221,00 \$	4.2 37 649,86 \$	i _____
5. Taxes nettes		5.1 994,92 \$	5.2 2 289,63 \$	j _____
6. Frais de financement	Page 4		6.1 _____	k _____
7. Total des frais directs et incidents		7.1 17 215,92 \$	7.2 39 939,49 \$	l _____
Grand total		(7.1 + 7.2)	57 155,41 \$	

ATTESTATION

Nous attestons que les renseignements fournis dans cette réclamation sont exacts, complets et conformes aux règles et normes du programme Villages branchés du Québec relativement au projet visé, que toutes les pièces justificatives fournies sont conformes aux originaux relatifs à la présente réclamation et que ces originaux sont disponibles au fins de vérification.

Nom _____ Fonction _____ Signature _____ Date 28-03-07

Représentant du groupe _____ Fonction _____ Signature _____ Date _____

FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

PRÉSENTATION

Transmettre ce formulaire dûment rempli avec les pièces justificatives à l'adresse suivante:

Secteur scolaire:

Programme Villages branchés du Québec
Ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir
Direction des ressources didactiques
600, rue Fullum, 10^e étage
Montréal (Québec) H2K 4L1
Télécopieur : (514) 864-1948
Téléphone : (514) 873-5530

Secteur municipal:

Programme Villages branchés du Québec
Ministère des Affaires municipales et des Régions
Direction de l'infrastructure municipale et de la Géomatique
10 rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Télécopieur : (418) 691-2088
Téléphone : (418) 643-3204

IDENTIFICATION

Commission Scolaire Des Rives-du-Saguenay
Organisme

Dossier n° 020-723000

723000
N° d'organisme / Code géographique

(418)698-5000
Téléphone

(418) 698-5255
Télécopieur

Réclamation n°

Réclamation partielle
ou

Réclamation finale

Implantation d'un réseau de télécommunication- Fibre optique
Titre du projet

SOMMAIRE DES TRAVAUX VISÉS PAR LA RÉCLAMATION

Ce projet partenarial comporte l'installation de fibres optiques, des équipements de transport de réseau (1 Gbps) et de service pour relier toutes les écoles, centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle ainsi que les bureaux administratifs de la CS des Rives-du-Saguenay entre eux et au RISQ.

Travaux réalisés du 2002-09-01 au 2006-07-06

Pour la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente réclamation, l'organisme a-t-il reçu une aide financière en provenance d'un ministère, d'une agence ou d'un mandataire des gouvernements ? Non Oui Si **OUI**, indiquez la provenance et le montant. (Si l'espace n'est pas suffisant, joindre des feuilles en annexe.)

Provenance _____ Montant _____ \$

SOMMAIRE DES COÛTS VISÉS PAR LA RÉCLAMATION

(Pour la version électronique, ne rien inscrire dans cette section car les totaux sont calculés dans les différentes pages et reportés dans les sections appropriées.)

		Type de frais		À l'usage du Ministère
		Directs	Incidents	
1. Salaires bruts et charges sociales	Page 2	1.1 _____	1.2 23 431,85 \$ ✓	a _____
2. Honoraires professionnels	Page 3	2.1 _____	2.2 131 571,04 \$ ✓	b _____
	Page 4			
3. Immobilisations				d _____
3.1 Coûts d'interconnexion au RISQ	Page 5	3.1 30 938,31 \$ ✓		e _____
3.2 Coûts d'interconnexion des bâtiments	Page 6	3.2 1 027 303,81 \$ ✓		f _____
3.3 Coûts relatifs aux équipements	Page 7	3.3 412 299,37 \$		g _____
3.4 Coûts d'acquisition de logiciels	Page 8	3.4 _____		h _____
4. Total partiel		4.1 1 470 541,49 \$	4.2 155 002,89 \$	i _____
5. Taxes nettes		5.1 95 334,65 \$	5.2 8 472,25 \$	j _____
6. Frais de financement	Page 4		6.1 _____	k _____
7. Total des frais directs et incidents		7.1 1 565 876,14 \$	7.2 163 475,14 \$	l _____
Grand total		(7.1 + 7.2)	1 729 351,28 \$	

ATTESTATION

Nous attestons que les renseignements fournis dans cette réclamation sont exacts, complets et conformes aux règles et normes du programme Villages branchés du Québec relativement au projet visé, que toutes les pièces justificatives fournies sont conformes aux originaux relatifs à la présente réclamation et que ces originaux sont disponibles aux fins de vérification.

Michel SIMARD
Nom

Directeur SR Finances
Fonction

[Signature]
Signature

7 NOV 2006
Date

Michel SIMARD
Représentant du groupe

// // //
Fonction

[Signature]
Signature

7 NOV 2006
Date

**PROGRAMME VILLAGES BRANCHÉS DU QUÉBEC
ANALYSE DE LA DEMANDE FINANCIÈRE**

Numéro de dossier: 020-723000		Date de réception: 2003-05-28	
Identification du représentant du groupe: M. Michel Simard Dir. Ress. Financières et Inf (418) 698-5000			
Identification du ou des partenaires		Représenté par	
CS des Rives-du-Saguenay	723000	CS	Monsieur Michel Simard (418) 698-5000
CS de la Jonquière	724000	CS	Monsieur Claude Fortin (418) 542-7551
CS Central Québec	881000	CS	Monsieur Jacques Perreault (418) 688-8730
Séminaire de Chicoutimi		EEP	Monsieur Marcel Bergeron (418) 549-0190
MRC du Fjord-du-Saguenay		MRC	Monsieur Denis Jubinville (418) 696-2521
Résumé du projet			
Ce projet présenté par la commission scolaire des Rives-du-Saguenay comporte l'installation d'un réseau de fibres optiques et l'acquisition des équipements requis pour assurer l'interconnexion d'une centaine d'édifices scolaires et municipaux. Les commissions des Rives-du-Saguenay, de la Jonquière et Central Québec, le Séminaire de Chicoutimi et la MRC du Fjord-du-Saguenay sont les partenaires de ce projet. Ces organismes sont tous admissibles à l'aide financière du programme Villages branchés du Québec.			
Nombre de partenaires impliqués et de bâtiments touchés			
Commissions scolaires	3	Bâtiments scolaires	77
Lien au RISQ prévu	Oui		
Municipalités		Bâtiments municipaux	
MRC	1	Bâtiments municipaux	27
Bibliothèques publiques	Incluses dans les bâtiments municipaux		11
	Incluses dans les bâtiments scolaires		2
Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)			
Établissements d'enseignement privés			1
Autres partenaires	Télécommunicateurs	Bâtiments	N/A
Analyse et recommandation			
La Commission scolaire des Rives du Saguenay a déposé une demande d'aide financière pour les partenaires du projet de déploiement de la région du Saguenay dans le cadre du programme Villages branchés du Québec. Les deux (2) commissions scolaires de ce territoire soit les commissions scolaires des Rives-du-Saguenay et de la Jonquière, la commission scolaire Central Québec pour les deux écoles situées sur ce territoire, le Séminaire de Chicoutimi et la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses municipalités sont partenaires au projet présenté par La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay. La nouvelle ville de Saguenay ayant déjà déployé son propre réseau privé de fibres optiques n'est pas présente au projet. Certains coûts apparaissant dans la demande ne sont pas admissibles à l'aide financière: les travaux d'ingénierie préliminaire et certaines options des équipements présentés. Enfin, les membres du comité d'analyse questionnent la procédure d'appel d'offres utilisée par les demandeurs pour le choix du fournisseur du réseau. Suite à nos commentaires à ce sujet, le directeur général de la CS des Rives-du-Saguenay a transmis une lettre explicative aux sous-ministres du MEQ et du MAMSL.			
Sous réserve des dépassements de coûts jugés non admissibles, la demande formulée respecte les normes du programme pour un total de 4 704 144 \$ de dépenses admissibles. Nous formulons une recommandation positive pour accorder l'aide financière suivante:			
		La CS des Rives-du-Saguenay 1 224 315 \$	
La CS de la Jonquière 702 863 \$		La CS Central Québec 31 252 \$	
La MRC du Fjord-du-Saguenay et ses municipalités 1 158 849 \$.		Le Séminaire de Chicoutimi 16 936 \$	
Signatures			
Représentant du MAMSL	Date	Analyste Villages branchés du Québec DRD-MEQ	Date
[Signature]	19/08/2003	[Signature]	21/08/03
Représentant du FAT-EEC	Date	Coordonnateur Villages branchés du Québec DRD-MEQ	Date
[Signature]	2003/08/21	[Signature]	03/08/21

**PROGRAMME VILLAGES BRANCHÉS DU QUÉBEC
ANALYSE DE LA DEMANDE FINANCIÈRE**

Synthèse des coûts	Préliminaire	Demandé	Recommandé	Réel	Ecart
Le secteur scolaire					
Salaires bruts					
Charges sociales					
Hon. professionnels		96 104 \$	79 670 \$		
Frais financiers					
Interconnexion RISQ		55 820 \$	55 820 \$		
Interconnexion Bâtiments	4 299 350 \$	1 586 193 \$	1 586 193 \$		
Équipements		1 199 297 \$	1 063 348 \$		
Logiciels					
Taxes nettes		190 734 \$	180 839 \$		
Sous-total	4 299 350 \$	3 128 148 \$	2 965 870 \$		
La MRC du Fjord-du-Saguenay					
Salaires bruts					
Charges sociales					
Hon. professionnels		59 726 \$	55 617 \$		
Frais financiers					
Interconnexion RISQ					
Interconnexion Bâtiments		1 098 373 \$	1 098 373 \$		
Équipements		436 529 \$	411 667 \$		
Logiciels					
Taxes nettes		175 811 \$	172 617 \$		
Sous-total		1 770 439 \$	1 738 274 \$		
Salaires bruts					
Charges sociales					
Hon. professionnels					
Frais financiers					
Interconnexion RISQ					
Interconnexion Bâtiments					
Équipements					
Logiciels					
Taxes nettes					
Sous-total					
Grand Total		4 898 587 \$	4 704 144 \$		
Synthèse des coûts du projet					
Salaires bruts et avantages					
Charges sociales					
Total Rémunération					
Total Honoraires professionnels			135 287 \$		
Total Immobilisations			4 215 401 \$		
Taxes nettes			353 456 \$		
Grand Total			4 704 144 \$		
Contribution des partenaires non admissibles à l'aide financière du programme Villages branchés					
Grand Total incluant partenaires non admissibles à l'aide financière					4 704 144 \$
Sources de financement					
Financement					
Contribution partenaires financiers non admissibles au programme					
Aide financière Autres Gouv. Québec					
Contribution partenaires financiers admissibles - autres mesures					
Autres sources privées					
Solde admissible au programme Villages branchés du Québec					4 704 144 \$
Contribution partenaires financiers admissibles au programme					
La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay			612 157 \$		
La Commission scolaire de la Jonquière			351 431 \$		
La Commission scolaire Central Québec			15 626 \$		
Séminaire de Chicoutimi			11 291 \$		
MRC du Fjord-du-Saguenay			579 425 \$		
Total partenaires financiers					1 569 930 \$
Villages branchés du Québec - MEQ					1 975 365 \$
Villages branchés du Québec - MAMM					1 158 849 \$
Villages branchés du Québec - Total					3 134 214 \$
Total sources de financement					4 704 144 \$
Ecart coûts/financement					

PROGRAMME VILLAGES BRANCHÉS DU QUÉBEC
ANALYSE DE LA DEMANDE FINANCIÈRE

Conformité aux normes du programme	Présence	Remarques et commentaires			
Etude d'ingénierie préliminaire	OUI				
Formulaire de demande dûment complété	OUI				
Résolution du conseil des commissaires	OUI				
Résolution du conseil municipal local	OUI				
Résolution de l'organisme municipal régional	OUI				
Signatures conformes aux résolutions	OUI				
Copie des ententes de partenariat	OUI				
Lettres d'engagement partenaires privés	OUI				
Lettres d'absence de partenariat possible	N/A				
Copie de l'appel d'offres et résultats	OUI				
Répartition des coûts du projet	OUI				
Justification de dépassements de coûts					
- Bâtiment excédant 160 000\$	Oui				
- Moyenne excédant 80 000\$	N/A				
- Équipements excédant 25%	Oui				
- Frais incidents excédant 22%	N/A				
- Technologie autre que fibre optique	N/A				
Respect des règles applicables	OUI	Avec la réserve concernant le choix de la procédure utilisée			
Commentaires additionnels					
Données statistiques					
	Scolaire	Municipal	CRSBP	Autres	Total
Ampleur des réseaux	417	303 km			
Vitesse des réseaux	1G /2G,	Giga			
Moyenne des coûts / bâtiments	36 500 \$	57 987 \$			

26 SYNTHÈSE DES COÛTS DU PROJET

	CS des Rives-du-Saguenay	CS de la Jonquière	CS Central Québec	Séminaire de Chicoutimi	Total scolaire	MRC Fjord-du-Saguenay
Rémunération					Rémunération	
Salaires bruts						
Charges sociales (12 % salaires bruts)	- \$					
Total rémunération	- \$	- \$	- \$	- \$		- \$
Immobilisations						
Hon. professionnels					- \$	
	31 297 \$	17 389 \$	870 \$	348 \$	49 904 \$	33 905 \$
	10 469 \$	4 023 \$	265 \$	126 \$	14 883 \$	10 856 \$
	10 469 \$	4 023 \$	265 \$	126 \$	14 883 \$	10 856 \$
Total Hon. Prof. et autres dépenses	52 235 \$	25 435 \$	1 400 \$	600 \$	79 670 \$	55 617 \$
Interconnexion RISQ	5 411 \$	5 411 \$	19 092 \$	25 906 \$	55 820 \$	
Interconnexion Bâtiments	1 024 050 \$	553 378 \$	8 765 \$		1 586 193 \$	1 098 373 \$
Équipements	642 800 \$	405 786 \$	14 762 \$		1 063 348 \$	411 667 \$
Logiciels						
Total construction	1 672 261 \$	964 575 \$	42 619 \$	25 906 \$	2 705 361 \$	1 510 040 \$
Sous-total Immobilisation avant taxe	1 724 496 \$	990 010 \$	44 019 \$	26 506 \$	2 785 031 \$	1 565 657 \$
TPS	120 715 \$	69 301 \$	3 081 \$	1 855 \$	194 952 \$	109 596 \$
TVQ	138 391 \$	79 448 \$	3 533 \$	2 127 \$	223 499 \$	125 644 \$
TPS @	(82 086) \$	(47 124) \$	(2 095) \$	(1 262) \$	(132 567) \$	(62 623) \$
TVQ @	(65 044) \$	(37 341) \$	(1 660) \$	(1 000) \$	(105 044) \$	- \$
Taxes nettes	111 976 \$	64 284 \$	2 858 \$	1 721 \$	180 839 \$	172 617 \$
Grand Total	1 836 472 \$	1 054 294 \$	46 877 \$	28 227 \$	2 965 870 \$	1 738 274 \$
Participation du milieu	612 157 \$	351 431 \$	15 626 \$	11 291 \$	990 505 \$	579 425 \$
Aide financière Villages branchés	1 224 315 \$	702 863 \$	31 252 \$	16 936 \$	1 975 365 \$	1 158 849 \$

Après retrait des dépenses non admissibles

Total non-admissible

Total milieu	1 569 930 \$
Total VB MEQ	1 975 365 \$
Total VB MAMM	1 158 849 \$
	4 704 144 \$
	- \$

chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.



54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.



56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

chapitre A-2.1

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels



59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

- 1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
- 3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
- 5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;
- 6° (paragraphe abrogé);
- 7° (paragraphe abrogé);
- 8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
- 9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).